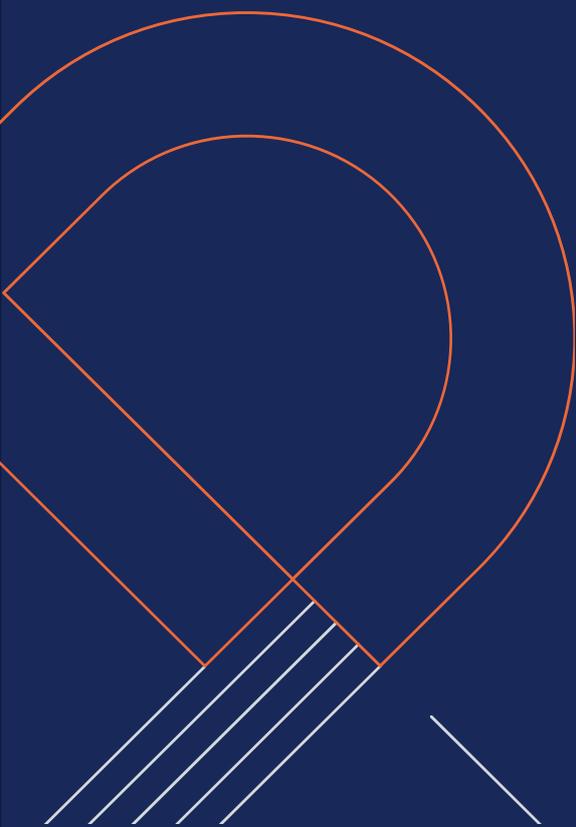




DeltaDrone

DRONIFY FOR A SAFER WORLD

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020**



AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques suivantes :

Total Bilan : 22 491 K€

Chiffre d'affaires : 13 417 K€

Résultat net : (10 697) K€

Dardilly, le 30 mars 2021



1 – BILAN

ACTIF

| Valeurs nettes en Keuros | Notes | Au 31 décembre 2020 (12 mois) | Au 31 décembre 2019 (12 mois) |
|---|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Ecarts d'acquisition | | 9 861 | 9 902 |
| Amortissements | | (7 208) | (5 450) |
| Net | | 2 653 | 4 452 |
| Capital appelé non versé | | 0 | 2 |
| Immobilisations incorporelles | (1) | 9 405 | 8 762 |
| Amortissements & provisions | (1) | (6 047) | (6 354) |
| Net | | 3 359 | 2 408 |
| Immobilisations corporelles | (2) | 3 516 | 6 037 |
| Amortissements & provisions | (2) | (2 381) | (4 453) |
| Net | | 1 135 | 1 584 |
| Immobilisations financières | (3) | 2 295 | 3 242 |
| Provisions | (3) | (53) | (89) |
| Net | | 2 242 | 3 153 |
| Titres mis en équivalence | | (423) | 84 |
| TOTAL DE L'ACTIF NET IMMOBILISE | | 8 966 | 11 683 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Stocks et en-cours nets de provisions | (4) | 2 685 | 625 |
| Avances et acomptes versés | | 205 | |
| Créances "Clients" et avances versées, nettes de provisions | (5) | 2 320 | 3 897 |
| Autres créances | (6) (7) | 2 488 | 2 834 |
| Impôts différés - Actif | (6) (7) | 43 | 66 |
| Comptes de régularisation | (6) (7) | 785 | 452 |
| Valeurs mobilières de placement, nettes de provisions | (8) | 13 | 902 |
| Disponibilités & Instruments de trésorerie | (8) | 4 986 | 1 141 |
| TOTAL DE L'ACTIF NET CIRCULANT | | 13 526 | 9 916 |
| Activités cédées - Actif | | 0 | 0 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 22 491 | 21 599 |



PASSIF

| Valeurs nettes en Keuros | Notes | Au 31 décembre 2020 (12 mois) | Au 31 décembre 2019 (12 mois) |
|---|-------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | (9) | 845 | 2 031 |
| Primes | | 45 212 | 34 764 |
| Réserve légale et autres réserves | | (26 810) | (19 395) |
| Elimination des titres détenus en auto contrôle | | (233) | (233) |
| Résultat net | | (10 697) | (9 539) |
| Provisions réglementées | | | |
| Subventions d'investissement | | | |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE | | 8 317 | 7 628 |
| Intérêts minoritaires | | 2 039 | (1 616) |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE | | 10 356 | 6 012 |
| Autres Fonds propres | (10) | 2 215 | 3 722 |
| Provisions pour risques et charges | (11) | 551 | 637 |
| <i>Dont provisions sur écart d'acquisition négatif</i> | | 42 | 61 |
| <i>Dont provisions sur risques des sociétés intégrées en ME</i> | | | |
| <i>Dont provisions pour impôts différés</i> | | | |
| <i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i> | | | |
| TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES & PROVISIONS | | 2 766 | 4 359 |
| DETTES | | | |
| Emprunts obligataires | | | |
| Autres emprunts et dettes financières | (12) | 1 710 | 1 754 |
| Concours bancaires créditeurs - Instruments financiers - Passif | (12) | 268 | 226 |
| Dettes fournisseurs et avances reçues | (13) | 2 572 | 2 845 |
| Autres dettes | (13) | 4 608 | 6 339 |
| Comptes de régularisation | (13) | 213 | 64 |
| Activités cédées - Passif | | | |
| TOTAL DES DETTES | | 9 370 | 11 228 |
| TOTAL DE PASSIF | | 22 491 | 21 599 |



2 – COMPTE DE RESULTAT

| En Keuros | Notes | Au 31 décembre 2020 (12 mois) | Au 31 décembre 2019 (12 mois) |
|---|-------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Chiffre d'affaires | (15) | 13 417 | 15 987 |
| Autres produits d'exploitation | (16) | 3 865 | 1 561 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Achats et variation de stock | (17) | 8 304 | 8 051 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (17) | 423 | 397 |
| Charges de personnel | (17) | 12 726 | 13 985 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | (18) | 1 479 | 1 995 |
| Autres charges d'exploitation | (19) | 126 | 29 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (5 777) | (6 909) |
| Produits sur opérations faites en commun | | | |
| Charges sur opérations faites en commun | | | |
| Produits financiers | (20) | 64 | 540 |
| Charges financières | (20) | 647 | 27 |
| RESULTAT FINANCIER | | (583) | 513 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT | | (6 361) | (6 396) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | (21) | (2 093) | (1 356) |
| Impôt sur les bénéfices | | 68 | 200 |
| Impôts différés | | 53 | (6) |
| RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES | | (8 575) | (7 946) |
| Quote-part dans les résultats des sociétés ME | | (507) | (464) |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | (18) | 1 780 | 1 670 |
| RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | (10 862) | (10 080) |
| Intérêts minoritaires | | (165) | (541) |
| RESULTAT NET | (23) | (10 697) | (9 539) |



3 – TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

| En Keuros | Au 31 décembre 2020 (12 mois) | Au 31 décembre 2019 (12 mois) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Résultat net - Part GROUPE | (10 697) | (9 539) |
| Résultat net - Part MINORITAIRE | (165) | (541) |
| Dotations aux amortissements & provisions (nettes de reprises) | 3 234 | 2 801 |
| Impôts différés | 122 | 194 |
| Produits et charges sans incidence sur la trésorerie | 1 255 | 1 080 |
| Elimination des quotes parts des mises en équivalence | 507 | 464 |
| Capacité d'autofinancement | (5 745) | (5 541) |
| Variation des frais financiers | | |
| Variation nette d'exploitation | 1 494 | 1 773 |
| Variation nette hors exploitation | | |
| Variation du besoin du fonds de roulement | 1 494 | 1 773 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (4 250) | (3 768) |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | (2 072) | (588) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (537) | (554) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (280) | (1 795) |
| Cessions d'immobilisations | 803 | 676 |
| Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales | 2 988 | (4 639) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | 902 | (6 900) |
| OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital ou apports | 11 161 | 9 629 |
| Variation des autres fonds propres | (3 686) | 517 |
| Endettement financier | 379 | 387 |
| Désendettement financier | (1 591) | (1 306) |
| Acquisition / Cession de titres en auto contrôle | | 751 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 6 263 | 9 978 |
| Variation de la trésorerie | 2 915 | (690) |
| Trésorerie d'ouverture | 1 817 | 2 507 |
| Trésorerie de clôture | 4 732 | 1 817 |



4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| Valeurs nettes en Keuros | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat de la période | Total "Part du groupe" | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|--------------------------------------|--------------|---------------|----------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Situation au 31 décembre 2019 | 2 031 | 34 764 | (19 628) | (9 539) | 7 628 | (1 616) | 6 012 |
| Affectation du résultat | | | (9 539) | 9 539 | 0 | | 0 |
| Augmentation de capital | 2 823 | 5 964 | | | 8 787 | 2 506 | 11 293 |
| Réduction de capital | (4 009) | 4 009 | | | 0 | | 0 |
| Variation de périmètre | | 475 | 1 628 | | 2 103 | 1 044 | 3 147 |
| Ecart de conversion | | | 425 | | 425 | 311 | 736 |
| Résultat de la période | | | | (10 697) | (10 697) | (165) | (10 862) |
| Retraitements de consolidation | | | 71 | | 71 | | 71 |
| Titres détenus en auto contrôle | | | | | 0 | | 0 |
| Activation des déficits antérieurs | | | | | 0 | | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | 0 | (41) | (41) |
| Situation au 31 décembre 2020 | 845 | 45 212 | (27 043) | (10 697) | 8 317 | 2 038 | 10 356 |



5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5-1 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

5-1-1 – Evolution du périmètre de consolidation du Groupe

1) DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE MAJEUR EN AUSTRALIE ET EN ISRAËL

DELTA DRONE et la société australienne PARAZERO Limited, société cotée à la bourse de Sydney, avaient annoncé début mars 2020, la signature d'une lettre d'intention (LOI) visant à aboutir à un accord stratégique majeur comportant plusieurs volets : capitalistique, commercial et industriel.

Dans ce cadre, le 7 décembre 2020, DELTA DRONE INTERNATIONAL Limited (anciennement PARAZERO Limited) a annoncé que l'augmentation de capital ouverte au public, telle que décrite dans le Prospectus ASX du 10 novembre 2020, a été clôturée avec succès.

Grâce à une forte demande des investisseurs nationaux (australiens) et internationaux, la demande a été de plus de 15% supérieure au montant maximal visé. L'opération s'est soldée donc par un renforcement des fonds propres à hauteur de 5 000 000 AU\$ (avant frais). Les fonds ainsi levés ont pour vocation la mise en œuvre du développement des activités du Groupe ainsi créé.

Dès lors, conformément au calendrier établi, DELTA DRONE INTERNATIONAL a procédé à la finalisation du processus initialement défini consistant en l'acquisition de 100% du capital de DELTA DRONE SOUTH AFRICA auprès de DELTA DRONE puis à la reprise de cotation sur la bourse ASX de Sydney. DELTA DRONE INTERNATIONAL est désormais doté de deux filiales majeures, puisqu'outre sa prise de contrôle de DELTA DRONE SOUTH AFRICA et de ses filiales, elle détient également 100% de la société de droit israélien, PARAZERO.

En termes de détention capitalistique, à compter du 22 décembre 2020, DELTA DRONE détient 50,41% des titres de DELTA DRONE INTERNATIONAL, et est devenu à cette date l'actionnaire majoritaire.

Il est rappelé que :

- a) L'activité principale de DELTA DRONE SOUTH AFRICA est d'offrir, sous la marque ROCKETMINE, des solutions professionnelles et des services associés pour le secteur minier en Afrique (Afrique du Sud, Ghana, Namibie, Côte d'Ivoire, etc.). La clientèle est constituée de grands groupes multinationaux (GLENCORE, ANGLO-AMERICAN, EXXARO, SOUTH 32, NEWMONT, etc.) largement implantés en Afrique et en Australie, plusieurs d'entre eux étant australo / sud-africains.

La qualité des services fournis a permis à la marque ROCKETMINE d'obtenir récemment le prix « Excellence in Technology Award at Mining Indaba 2020 ».

L'opération menée permet d'établir une première base d'implantation pour initier, dans un premier temps, l'expansion des solutions et services mines en Australie, pays minier majeur



au niveau mondial, d'autant qu'une filiale de DELTA DRONE SOUTH AFRICA a été créée en Australie, à Adélaïde, avec pour nom, ROCKETMINE AUSTRALIA.
Par la suite, l'opération doit permettre de commercialiser les autres solutions du Groupe, notamment la solution ISS SPOTTER dans le domaine de la sécurité.

- b) De son côté, PARAZERO IL est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation d'une gamme complète de systèmes de sécurité pour drones, qui sont les premiers systèmes à être homologués aux Etats-Unis par la FAA. L'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Brésil a approuvé la première opération de livraison par drones réalisée par SPEEDBIRD AERO, grâce à l'utilisation du système de sécurité PARAZERO. Au-delà, PARAZERO IL est avant tout une société de haute technologie israélienne, au cœur de l'innovation aéronautique et électronique mondiale.

L'entrée de PARAZERO IL dans le Groupe DELTA DRONE va permettre de renforcer les équipes de R&D, qui seront désormais réparties entre PIXIEL à Nantes et PARAZERO IL à Tel Aviv. Tous les drones intégrés dans les solutions mises au point par le Groupe pourront également progressivement intégrer les systèmes de sécurité PARAZERO.

2) CESSION D'HYDROGEOSPHERE

Tout début juillet 2020, l'intégralité des titres détenus par DELTA DRONE au sein de la société HYDROGEOSPHERE SAS, a été cédée à la société 3D SCANNING INGENIERIE SARL.

Cette opération a été initiée dans le but de permettre un recentrage des activités du Groupe DELTA DRONE autour de son cœur de métier, tout en préservant l'avenir professionnel de ses ex-collaborateurs d'HYDROGEOSPHERE, qui rejoignent un Groupe dont l'activité est strictement à celle exercée dans leur entité.

Ainsi, à compter du 1er juillet 2020, la société HYDROGEOSPHERE est sortie du périmètre de consolidation du Groupe.

3) REORGANISATION DU POLE AER'NESS

Les Groupes DELTA DRONE et MARE NOSTRUM ont conclu en septembre 2020, un accord visant à réorganiser leur participation respective, de manière à conforter le développement des différentes activités de ce pôle qui regroupe plusieurs filiales opérationnelles, principalement AER NESS INTERIM, ATM GROUP SRA, AER NESS EVENT et AER NESS TRAINING.

L'accord s'est effectué en quatre phases concomitantes :

- Première phase : le Groupe MARE NOSTRUM a acquis auprès d'AER NESS, 100% de la filiale AER NESS INTERIM et 65% de la société AER NESS EVENT (les 35% restant étant détenus par le management). Cette opération permet le désengagement de DELTA DRONE de toute implication capitalistique dans le secteur du travail temporaire, conséquence directe d'un moindre recours à l'utilisation de télépilotes pour réaliser des missions de prestations et de son orientation stratégique basée sur des solutions professionnelles intégrant des drones entièrement automatiques. De son côté, MARE NOSTRUM, spécialiste reconnu du secteur des Ressources Humaines, renforce ses positions commerciales et pourra ainsi librement intégrer les deux sociétés dans son périmètre.



- Deuxième phase : le Groupe MARE NOSTRUM a cédé sa participation de 42,5% dans AER NESS à DELTA DRONE, qui en devient ainsi l'actionnaire majoritaire à 85%. Le principal actif d'AER NESS est la détention majoritaire (65%), aux côtés du management, du sous-groupe ATM GROUP SRA, spécialisé dans le secteur de la sécurité privée au travers de sa filiale ATM GROUP SECURITE (elle-même ayant absorbée la société AER NESS SECURITY en décembre 2019). Cette opération doit permettre à DELTA DRONE d'accélérer le développement en cours de la « dronification » du secteur de la sécurité privée. Parallèlement, elle permet à MARE NOSTRUM de se désengager d'un actif non stratégique, à l'heure où le contexte de crise sanitaire incite à concentrer ses efforts sur ses domaines d'expertise.
- Troisième phase : DELTA DRONE a cédé à MARE NOSTRUM la totalité des actions détenues à l'occasion de l'entrée en bourse de MARE NOSTRUM, qui les a acquis dans le cadre de son programme de rachat d'actions.
- Dernière phase : DELTA DRONE a cédé à MARE NOSTRUM les 50% de participation détenus dans ERGASIA CAMPUS.

A compter du début du second semestre 2020, les conséquences de cet accord sur le périmètre de consolidation est la sortie des sociétés AER NESS INTERIM, AER NESS EVENT et ERGASIA de ce dernier et le renforcement du pourcentage de contrôle d'AER NESS dans ATM GROUP SRA et ses filiales (55,3% contre 27,6% actuellement).

Réalisées de manière amicale et concertée, ces opérations concomitantes sont essentiellement basées sur des échanges d'actions et des compensations de créances. Elles ne donnent donc pas lieu à des flux de trésorerie significatifs, pour aucune des parties.

Enfin, courant octobre 2020, l'opération de réorganisation du pôle AER NESS a été achevée par le rachat des 15% de la société faïtière, AER NESS, encore détenus par un actionnaire physique minoritaire portant ainsi la détention capitalistique de DELTA DRONE à 100%.

4) OPERATIONS DE FUSION

Toujours dans l'optique de rationaliser l'organigramme du Groupe DELTA DRONE et ainsi atteindre l'organisation visée dans le plan stratégique 2020-2021, des opérations de fusion au travers de la réalisation de Transmission Universelle de Patrimoine, ont été réalisées au cours du mois de décembre 2020 :

- a) La société PIXIEL DRONE SERVICES (SARL), filiale de la société PIXIEL à 100%, a été fusionnée avec sa société mère, eu égard à l'absence d'activité de cette société et de l'inutilité de la conserver en l'état.
- b) La société ASF (SARL), filiale de la société AER NESS à 100%, a été fusionnée avec sa société mère. Cette entité avait été initialement conservée dans le but de centraliser les activités du pôle AER NESS dans le sud de la France. L'implantation du Groupe ATM dans la zone d'achalandage concernée a rendu la conservation d'ASF inutile.



- c) Il est rappelé que DELTA DRONE détient 100% d'AER NESS depuis septembre 2020 et que cette dernière détient 65% de la société faîtière du Groupe ATM, la société ATM GROUP SRA, holding de contrôle des entités opérationnelles du Groupe dans les domaines de la sécurité privée et des activités connexes que sont l'accueil et la formation. Dès lors, l'interposition de deux structures à vocation d'holding animateurs d'activité, que sont AER NESS et ATM GROUP SRA ne trouvait plus de sens, tant en termes d'organisation qu'en termes économique (coût d'exploitation induit). Dans cette double optique, la société AER NESS a été fusionnée avec sa société mère, DELTA DRONE.
- d) Enfin, la société D-DRONE INVEST FRANCE, société dont l'activité était la détention de participations minoritaires dans des entités à fort potentiel, a été également fusionnée avec DELTA DRONE, sa société mère.

Cette opération est la première étape d'une réorganisation en profondeur de la stratégie de prise de participation minoritaire du Groupe dans des entités présentant des synergies fortes et lui permettant de construire des partenariats futurs afin de bénéficier de briques technologiques nécessaires au développement de ses solutions.

C'est dans ce process, que la société UNITED DRONE TECHNOLOGIES (SAS) a été constituée tout début 2021 afin de répondre à cette stratégie.

5-1-2 – Evènements d'importance de la période

5) INCIDENCES DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID19

Tant au niveau national, qu'au niveau international, l'exercice 2020 a été particulièrement marqué par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID19.

En ce qui concerne le Groupe DELTA DRONE, des mesures ont été prises à la suite de la mise en place, depuis plusieurs mois, de procédures internes strictes. Ainsi, un PCA (Plan de Continuation d'Activité), une charte informatique Groupe et une cellule de veille en cas de crise, organisée par le Security Manager du Groupe, ont permis de prendre très tôt les dispositions adaptées au contexte et à son évolution.

Parallèlement, la Gouvernance du Groupe a veillé à ne pas différer de manière systématique et massive la plupart de ses engagements financiers (fournisseurs, prestataires, organismes et administrations), de manière à ne pas créer, au moment de la sortie de crise, un effet d'étranglement lié à l'accumulation de charges restant à décaisser. Afin de ne pas obérer l'avenir du Groupe et de garantir sa capacité financière, des mesures ont été également mises en œuvre afin de disposer des ressources financières nécessaires à assurer sa continuité d'exploitation.

C'est ainsi que les conséquences financières liées aux prises de décisions de la Gouvernance sont les suivantes :

a) *Décalage de paiement de cotisations sociales :*

Compte tenu de la difficulté d'appréhender au début de la crise sanitaire l'incidence que cette dernière pourrait avoir sur le niveau de trésorerie du Groupe, il a été décidé de



décaler le paiement des cotisations URSSAF et de retraite, devant être acquittées au titre des mois de février et de mars 2020.

A compter du mois d'avril, le paiement desdites cotisations a été repris selon les échéances normales.

A ce jour, les cotisations retraite décalées ont été quasiment intégralement acquittées et le solde restant à payer, le sera à fin septembre 2020. En ce qui concerne les cotisations URSSAF, l'Administration a indiqué des plans de règlement amiable qui seront mis en œuvre sur l'exercice 2021.

Le montant des cotisations URSSAF à acquitter au titre des décalages de février et de mars 2020 s'élève à 199 K€.

b) Obtention du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

Toujours dans un souci de gestion optimale de la trésorerie du Groupe dans le contexte sanitaire particulier, une demande de PGE a été formulée auprès de l'établissement financier de référence de DELTA DRONE et d'ATM GROUP SECURITE. Ainsi, après instruction du dossier, les PGE accordés s'élèvent respectivement à 133 K€ et 250 K€.

Les demandes du Groupe ont été calibrées de sorte qu'elle puisse servir en cas de besoins, sans pour autant obérer la capacité de financement du Groupe lors de sa mise en recouvrement desdites PGE.

c) Mise en place du télétravail et recours au chômage partiel :

Les principales mesures prises par la Gouvernance ont consisté au recours systématique au télétravail couplé à des prises de congés payés. Marginalement, le recours au chômage partiel est effectué lorsqu'aucune activité ne peut être effectuée du fait de la nature des missions à réaliser (cela concerne une trentaine de personnes au sein des effectifs globaux du Groupe). Quelques arrêts maladie ont été également enregistrés, principalement dans le cadre du mécanisme de la « garde d'enfants ».

6) MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2020-2021

Le plan 2020 – 2021, annoncé en juin 2019, repose sur trois axes majeurs qui sont, au terme du plan, un CA de 30 M€, une rentabilité d'exploitation positive de 10%, et une part de 30% d'activité réalisée hors de France.

Dans la continuité des efforts conduits dans le cadre du précédent plan (le plan 2018 – 2019), et compte tenu de l'ouverture du nouveau site de Dardilly (retardée de quelques semaines du fait de la crise sanitaire), le Groupe ne dispose plus, au 31 décembre 2020, que de deux sites principaux en France, Dardilly et Nantes, hors les sites autonomes dédiés à l'activité de sécurité privée traditionnelle, implantés à Grenoble, Valbonne et Cannes (pour mémoire, le Groupe gérait, hors activité de sécurité privée, 11 sites en France début 2018).

Cette démarche de rationalisation a eu pour conséquences sur l'exercice 2020 :

a) Fermeture du site de Moirans (38 – Isère) :



Compte tenu de l'installation du Groupe dans les nouveaux locaux de Dardilly, permettant de disposer d'environ 1 000 m² de bureaux et de 1 000 m² d'entrepôts / ateliers, la conservation du site de Moirans n'avait plus de justification ni de raison d'être. Bien que des solutions de reclassement sur Dardilly aient été proposées au personnel du site, aucune de ces dernières n'ont abouti. Parallèlement aux procédures sociales mises en place dans ce cadre, une campagne de recrutement de techniciens a été entreprise sur le site principal français de DELTA DRONE et a donné lieu à plusieurs embauches, échelonnées de mars à juillet.

b) Cession d'HYDROGEOSPHERE :

Comme indiqué ci-avant, la cession d'HYDROGEOSPHERE a été finalisée, avec effet au 1^{er} juillet 2020.

c) Mise en œuvre d'une réflexion de fond concernant la société MTSI :

En effet, la survenance de plusieurs événements au cours du 1^{er} semestre 2020, a conduit la Gouvernance du Groupe à organiser une réorganisation de cette société :

- i) En accord avec le Groupe LEICA GEOSYSTEMS, le contrat de distribution des solutions de mesures de neige a pris fin au 31 mars 2020. Cette décision anticipée, n'a pas été induite par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid19. Toutefois, des répercussions importantes ont pesé sur l'activité des stations de sports d'hiver en 2020 et auront, à n'en pas douter, également des impacts importants en termes d'investissements dans ce domaine d'activité au cours des années futures.
- ii) Une partie du personnel de la société a démissionné, afin d'effectuer des réorientations professionnelles à l'étranger.

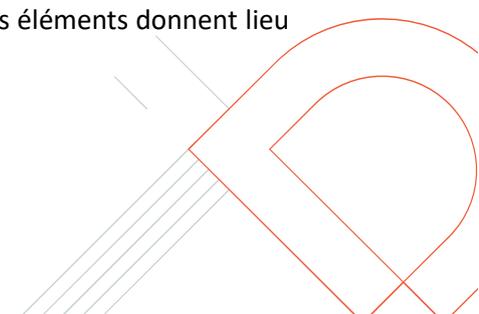
Dès lors, le site de Chavanod (74) a été fermé sur le 2nd semestre 2020 et le siège social de la société a été rapatrié sur le site de Dardilly, s'inscrivant ainsi dans la démarche de centralisation des différentes activités, entreprise depuis 2018.

d) Rationalisation de l'organigramme du Groupe :

Les différentes opérations de fusion engagées sur la fin d'exercice 2020 ont permis de finaliser l'objectif de rationalisation de l'organigramme du Groupe en ce qui concerne ses filiales et participations françaises.

L'ensemble de ces efforts de réorganisation entraîne mécaniquement à terme une économie significative de charges (loyers, frais de gestion, liaisons télécom & Internet, frais de déplacements, etc.). A la suite du départ de certains salariés, ils conduisent également, à une simplification de l'organigramme et à une réduction de la masse salariale, tout en étant beaucoup plus en adéquation avec les axes de développement du Groupe et avec les objectifs fixés par la Gouvernance.

Ainsi, au 31 décembre 2020, les effets combinés de l'ensemble de ces éléments donnent lieu à l'analyse suivante :



| En Keuros | Au 31 décembre 2020 (12 mois) | Au 30 juin 2020 (6 mois) | Au 31 décembre 2019 (12 mois) |
|---|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 13 417 | 6 885 | 15 987 |
| Production stockée | 1 573 | 0 | (1) |
| Production immobilisée | 1 872 | 1 019 | 569 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE | 16 862 | 7 904 | 16 555 |
| Achats de marchandises et de MP consommées | 3 781 | 1 312 | 3 208 |
| Autres achats et charges externes | 4 523 | 2 145 | 4 844 |
| VALEUR AJOUTEE | 8 558 | 4 447 | 8 503 |
| Subventions d'exploitation | 147 | 61 | 490 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 423 | 231 | 397 |
| Charges de personnel | 12 726 | 6 373 | 13 985 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | (4 444) | (2 095) | (5 389) |
| Transferts de charges | 213 | 118 | 206 |
| Autres produits d'exploitation | 60 | 26 | 297 |
| Autres charges d'exploitation | 126 | 146 | 29 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS | (4 297) | (2 097) | (4 915) |
| RETRAITEMENT (1) | 2 715 | 1 167 | 1 500 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS RETRAITE | (1 582) | (930) | (3 415) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 1 479 | 853 | 1 995 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION COMPTABLE | (5 777) | (2 950) | (6 909) |

(1) - Un retraitement du résultat d'exploitation avant dotations constaté au 31 décembre 2020 peut être effectué de la manière suivante :

- Mouvements constatés sur les effectifs de 2020 : la masse salariale du Groupe peut être retraitée de l'ordre de 1 708 K€ (charges supportées en 2020 mais qui, en l'absence de remplacement prévu à la suite de la réorganisation interne opérée, ne sera pas reconduite sur les exercices à venir) ;
- Economies de charges d'exploitation non récurrentes supportées sur 2020 pour 372 K€ ;
- Impact du recentrage des activités sur le site de Dardilly, induisant une réduction notamment des postes de loyers et de charges associés de l'ordre de 176 K€ ;
- Impact des évolutions de périmètre de 2020 (notamment la cession d'HYDROGEOSPHERE, la cession d'AER NESS INTERIM et d'AER NESS EVENT et les impacts sur DELTA DRONE AFRICA de l'arrêt des activités traditionnelles du Groupe), induisant une réduction du déficit d'exploitation avant dotations de l'ordre de 459 K€.

Ainsi, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements retraité au 31 décembre 2020 s'établirait à (1 582) K€. Cette approche est conforme aux objectifs qui avaient été fixés dans le plan 2020-2021.



7) EVOLUTION DES RESSOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

FIN DE LA PERIODE D'EXERCICE DES « BSA_j » RELIES AU CONTRAT OCABSA D'OCTOBRE 2016

Afin de permettre le développement du Groupe et le financement de ses activités, le troisième contrat d'OCABSA, d'octobre 2016, a donné lieu à l'émission de 2 500 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale.

En date du 4 février 2019, le Groupe DELTA DRONE a annoncé par voie de communiqué de presse la dernière émission de 300 OCABSA de 10 000 euros de valeur nominale, marquant ainsi la dernière étape du contrat OCABSA d'octobre 2016, et au terme de laquelle la société a exprimé son souhait de ne plus recourir à ce type de financement dilutif pour les actionnaires.

Concomitamment, suivant la délégation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé le 1^{er} février 2019, l'attribution de Bons de Souscription d'Actions (BSA) gratuits pour l'ensemble des actionnaires.

Ainsi, chaque actionnaire de DELTA DRONE s'est vu attribuer gratuitement un BSA dénommé « BSA_j » pour une action détenue de DELTA DRONE au 15 février 2019. Trois BSA_j permettant de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,093 €, ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_j devait concourir à une augmentation de capital de 3 194 743,44 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

La durée d'exercice BSA_j étant égale à 12 mois à compter de leur attribution, leur date de caducité était donc fixée au 18 février 2020. Ils ont été admis à la cote sur EURONEXT GROWTH.

Par ailleurs, le Conseil d'administration souhaitant favoriser les actionnaires les plus engagés aux côtés du Groupe pour participer à son développement, durant une période de deux mois courant à partir du premier jour de cotation des BSA_j sur EURONEXT GROWTH, tout actionnaire procédant à l'exercice des BSA_j dans les conditions précitées sera détenteur d'une action nouvelle, à laquelle est attachée un BSA gratuit permettant la souscription d'une nouvelle action de DELTA DRONE. Ce nouveau BSA, dénommé « BSA_y » est fongible avec les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019 dans le cadre du dernier tirage du programme d'OCABSA.

Un BSA_y permettait, initialement, de souscrire une action DELTA DRONE au prix d'exercice de 0,136 €. Ainsi, théoriquement, l'exercice de l'ensemble des BSA_y doit concourir à une augmentation de capital de 4 671 882,88 €, soit la création de 34 352 080 actions nouvelles.

Les BSA_y présentent exactement les mêmes caractéristiques que les 22 058 823 BSA créés le 1^{er} février 2019, à savoir, une durée d'exercice de 4 ans, soit une caducité fixée au 31 janvier 2023. Ils ont été admis à la cote sur EURONEXT GROWTH.



L'impact sur le capital social de DELTA DRONE, depuis la date d'émission des BSA_j et BSA_y le suivant :

| | En nombre | | En montant de capital (sur base de la valeur nominale des actions) a) |
|--|---------------|------------------|---|
| | BSA convertis | Actions créées | |
| Conversion de BSA _j | 64 645 761 | 21 548 587 | 1 710 561 |
| Conversion de BSA _y | 13 164 826 | 13 164 826 | 22 282 |
| Dont impact des exercices au cours de 2020 | | BSA _j | 49 137 |
| | | BSA _y | 13 121 |

a) Il est à noter que le montant contributif en capital social est impacté par les décisions prises par les AGE du 18 novembre 2019 et du 24 avril 2020, consistant respectivement à l'abaissement de la valeur nominale des actions de DELTA DRONE de 10 cents d'euro à 1 cent d'euro et à compter du 24 avril 2020, à un dixième de cent d'euro.

Par ailleurs, une Assemblée générale spéciale des porteurs de BSA_y, convoquée en date du 15 juin 2020, a entériné la modification du prix d'exercice desdits BSA_y (0,075 € contre 0,136 € auparavant) ainsi que sur leur parité d'exercice (l'exercice d'un BSA_y donnant droit à une action).

CONTRAT OCEANE DE JUIN 2019 :

En date du 28 juin 2019, la société DELTA DRONE a émis 341 946 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 2 632 984,20 euros et a racheté l'intégralité des BSA en circulation émis au profit de YORKVILLE dans le cadre du tirage des huit premières tranches de financement de l'opération d'OCABSA mise en place le 27 octobre 2016 (et qui se trouve ainsi soldée, à l'exception des 180 OCA encore en circulation au 30 juin 2019), soit 39 064 042 BSA, contre paiement d'une somme de 394 689 euros payée par compensation de créance avec une partie du prix de souscription des OCEANE.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd, dans le cadre d'une émission réservée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan 2020 – 2021 (annoncé par voie de communiqué de presse en date du 10 juin 2019) qui vise à atteindre à horizon 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 30 M€, une marge d'exploitation positive de 10% et une activité hors de France représentant 30% du total.

Pour assurer le succès de ce plan, il est nécessaire de renforcer les ressources financières du groupe, afin d'être en mesure de financer avec sérénité les investissements et le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) induits ;

Par ailleurs, l'opportunité de procéder au rachat des 39 064 042 BSA, qui étaient détenus par YORKVILLE à l'issue des tirages d'OCABSA entre octobre 2016 et juin 2019, est en ligne avec la volonté de maîtriser l'impact dilutif des instruments financiers en circulation puisque sur ces



BSA rachetés, un conseil d'administration de début juillet 2019 en a annulé 26 718 363. Seuls ceux de la tranche 8, soit 12 345 679 restent en circulation au 31 décembre 2019.

Les principales caractéristiques des OCEANE sont les suivantes :

- Les OCEANE auront une valeur nominale de 7,70 € chacune et leur prix de souscription sera égal à 95% du pair. Elles ne porteront pas d'intérêt (sauf, par exception, en cas de survenance d'un cas de défaut) et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission.

Arrivées à échéance, ou à la demande de leur porteur en cas de défaut d'émission d'actions nouvelles ou de livraison d'actions existantes sur conversion des OCEANE, ou de survenance d'un cas de défaut, les OCEANE non converties devront être remboursées au prix du pair avec intérêts échus, le cas échéant, par la société DELTA DRONE.

- Les OCEANE pourront être converties en actions Delta Drone à la demande de leur porteur au cours de toute séance de bourse, selon la parité de conversion suivante : chaque OCEANE donnera le droit de souscrire à 100 actions DELTA DRONE (le « Ratio Initial de Conversion »), sous réserve d'ajustements légaux ou contractuels suivant la mise en place de mesures protectrices des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

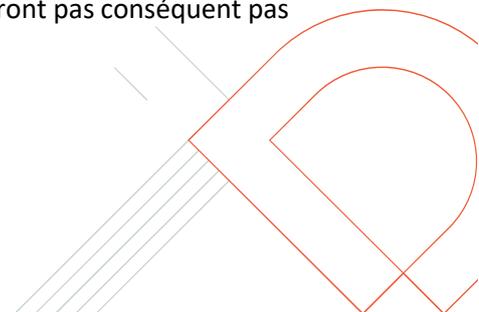
A l'expiration de chaque période de 3 mois suivant la date d'émission des OCEANE (une « Date de Réinitialisation »), le nombre d'actions DELTA DRONE émises ou à remettre par la Société à chaque porteur d'OCEANE sur conversion d'une OCEANE sera réajusté de manière à être égal au plus élevé entre :

1. (a) Le pair de l'OCEANE divisé par (b) 90% du cours moyen pondéré par les volumes au cours des trois dernières séances de bourse précédant chaque Date de Réinitialisation (arrondi inférieur au centième près le plus proche), séances de bourse au cours desquelles le porteur d'OCEANE s'engage à ne pas céder d'actions DELTA DRONE sur le marché (le « Ratio de Conversion Réinitialisé », et ensemble avec le Ratio Initial de Conversion étant le « Ratio de Conversion ») ;
2. Le Ratio de Conversion immédiatement applicable avant la Date de Réinitialisation considérée.

Il est précisé que le Ratio de Conversion sera déterminé à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième (0,0005 étant arrondi au millième supérieur).

Si l'émission d'actions nouvelles ou la remise d'actions existantes implique l'émission ou la remise d'une fraction d'action, la Société arrondira cette fraction d'action au plus proche entier inférieur.

Les OCEANE, qui seront librement cessibles, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché d'EURONEXT GROWTH PARIS et ne seront pas conséquent pas cotées.



Les actions nouvelles qui seraient éventuellement émises sur conversion des OCEANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la société DELTA DRONE et feront l'objet d'une admission sur le marché d'EURONEXT GROWTH PARIS sur la même ligne de cotation.

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 29 novembre 2019, a autorisé le rachat par la société D-DRONE INVEST France, filiale détenue à 100% par la Société, de 120 780 OCEANE détenues par le fonds YA II PN, LTD. et émises dans le cadre du programme de financement mis en place le 27 juin 2019 pour 930 K€.

Le Groupe a signé le 27 mars 2020 un accord avec la société d'investissement européenne OTT VENTURES, aux termes duquel la société OTT VENTURES a acquis auprès de D-DRONE INVEST, filiale de DELTA DRONE, la totalité des 120 780 OCEANE qu'elle détenait. L'intégralité de ces OCEANE ont été converties par OTT VENTURES.

Au 31 décembre 2020, l'intégralité des OCEANE liées à ce contrat a été convertie en actions.

CONTRAT ORNAN DE DECEMBRE 2019 :

Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DELTA DRONE le 18 novembre 2019, aux termes de sa 6ème résolution, le Conseil d'Administration a, le 29 novembre 2019 :

- approuvé le principe d'une émission de 300 bons d'émission lesquels donnent lieu, sur exercice, à l'émission de 300 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « ORNAN ») assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de 3 M€ au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD., fonds géré par la société de gestion américaine YORKVILLE ADVISORS, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs et d'émettre les Bons d'Emission.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2019, le Président Directeur Général a décidé ce jour le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs et d'émettre lesdits Bons d'Emission.

Les ORNAN sont à émettre en deux Tranches. Le montant nominal total de la première Tranche est égal à 2 M€. Le montant nominal total de la deuxième Tranche sera égal à 1 M€.

Les principales caractéristiques des ORNAN sont les suivantes :

- Les ORNAN ont une valeur nominale de 10 000 euros chacune et sont souscrites à 99% de leur valeur nominale.
- Les ORNAN ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance ou en cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNAN non converties devront être remboursées par la Société à leur valeur nominale (augmenté des



intérêts courus, le cas échéant). Les ORNAN ne portent pas intérêt (sauf en cas de défaut).

- Si la Société choisit d'attribuer des actions nouvelles à émettre, le nombre d'actions à remettre à l'Investisseur à la date de Conversion sera égal à :

$$N = Vn / P$$

« N » : Nombre d'actions nouvelles à émettre ;

« Vn » : le Montant Converti correspondant à la créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant)

« P » : prix de conversion correspondant à 93% du Cours de Référence (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Conversion sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix de Conversion est supérieur ou égal à 0,10 euro, et (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix de Conversion est inférieur à 0,10 euro.

Si la Société choisit d'attribuer un montant en numéraire, celui-ci sera égal à :

$$M = (Vn / P) * C$$

« M » : montant en numéraire payable au porteur des ORNAN ;

« Vn » : créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant) ;

« P » : 93% du Cours de Référence ;

« C » : le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la date de Conversion ;

Le Cours de Référence sera le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant les dix (10) jours de bourse consécutifs, précédant immédiatement la date applicable (la « Période de Pricing »). Il est précisé qu'en cas de détermination du Prix de Conversion ou du Prix d'Exercice à la Reset Date, sont exclus de la Période de Pricing les jours au cours desquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société sur le marché.

Les ORNAN seront librement cessibles à tout fonds géré par YORKVILLE ADVISORS mais ne pourront être cédées à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Elles ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.



Les principales caractéristiques des BSA attachés aux ORNAN sont les suivantes :

- Chacune des deux tranches d'ORNAN sera émise avec un nombre de BSA égal à la moitié de la valeur nominale des ORNAN de la tranche concernée, divisée par le prix d'exercice des BSA (le « Prix d'Exercice »). Les BSA seront immédiatement détachés des ORNAN, et chaque BSA donnera droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, sous réserve d'ajustements éventuels.
- Le Prix d'Exercice des BSA attachés aux ORNAN de chaque Tranche sera égal à 110% du Cours de Référence à la date de la Requête concernée. Le Prix d'Exercice des BSA concernés sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix d'Exercice est supérieur ou égal à 0,10 euro, et (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix d'Exercice est inférieur à 0,10 euro.
- A la date anniversaire prévue au 12ème mois suivant la date respective d'émission des BSA (« Reset Date »), le Prix d'Exercice des BSA en circulation sera ajusté et sera égal au plus bas entre (i) 110% du Cours de Référence au jour de négociation précédant immédiatement la Reset Date et (ii) le Prix d'Exercice effectif avant la Reset Date.
- Les BSA seront exerçables en actions nouvelles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'émission respective.
- Les BSA seront librement cessibles à tout fonds géré par YORKVILLE ADVISORS mais ne pourront être cédés à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Ils ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

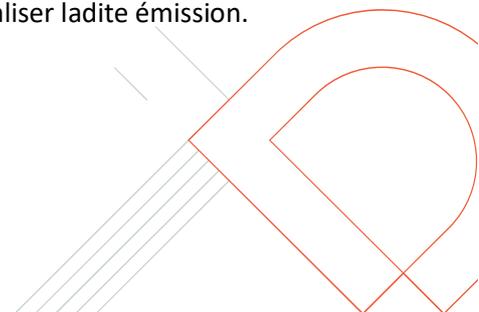
La première tranche d'ORNAN a été émise en date du 3 décembre 2019, donnant lieu à l'émission de 16 949 152 BSA et la seconde tranche a été émise en date du 21 janvier 2020, donnant lieu à l'émission de 10 638 287 BSA.

Les actions nouvelles éventuellement émises sur Conversion des ORNAN et/ou sur exercice de BSA ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth dès leur émission, ont porté jouissance courante et ont été entièrement assimilées et fongibles avec les actions existantes.

Au 31 décembre 2020, l'intégralité des ORNAN et des BSA liées à ce contrat a été convertie en actions.

CONTRAT ORNAN D'AVRIL 2020 :

Par décision en date du 7 avril 2020, le Conseil d'administration de DELTA DRONE a décidé le principe de l'émission des bons d'émission lesquels donneraient lieu, sur exercice, à l'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions réservée à la société d'investissement YA II PN, LTD sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur la mise en place, au profit du Conseil d'administration, d'une délégation de compétence permettant de réaliser ladite émission.



Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DELTA DRONE le 24 avril 2020 aux termes de sa 6ème résolution, le Conseil d'Administration du 28 avril 2020 a :

- approuvé le principe d'une émission de 1 000 bons d'émission, lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 1 000 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l' « Investisseur »), fonds géré par la société de gestion américaine YORKVILLE ADVISORS, représentant un financement obligataire d'un montant nominal total maximum de 10 M€, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission et de procéder à l'émission des ORNAN avec BSA attachés.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration du 28 avril 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre lesdits Bons d'Emission et de procéder au tirage de la première tranche d'ORNAN avec BSA attachés.

Principales caractéristiques des ORNAN sont les suivantes :

- Les ORNAN seront émises en 10 Tranches de 100 ORNAN chacune. Le montant nominal total de chaque Tranche sera ainsi égal à 1 M€, étant précisé que le montant de chaque Tranche pourra être augmenté ou diminué d'un commun accord entre YORKVILLE ADVISORS et la Société.
- Les ORNAN ont une valeur nominale de 10 000 euros chacune et sont souscrites à 98% de leur valeur nominale.
- Les ORNAN ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance ou en cas de survenance d'un cas de défaut², les ORNAN non converties devront être remboursées par la Société à leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus, le cas échéant). Les ORNAN ne portent pas intérêt (sauf en cas de défaut).

Si la Société choisit d'attribuer des actions nouvelles à émettre, le nombre d'actions à remettre à l'Investisseur à la date de Conversion sera égal à :

$$N = V_n / P$$

« N » : Nombre d'actions nouvelles à émettre ;

« V_n » : le Montant Converti correspondant à la créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant)



« P » : prix de conversion correspondant à 93% du Cours de Référence (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Conversion sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix de Conversion est supérieur ou égal à 0,10 euro, (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix de Conversion est compris entre 0,01 euro et 0,10 euro et (iii) à quatre décimales après la virgule et arrondi au plus proche dix-millième si le Prix de Conversion est inférieur à 0,01 euro.

Si la Société choisit d'attribuer un montant en numéraire, celui-ci sera égal à :

$$M = (V_n / P) * C$$

« M » : montant en numéraire payable au porteur des ORNAN ;

« V_n » : créance obligataire que l'ORNAN représente (valeur nominale d'une ORNAN, augmentée des intérêts courus, le cas échéant) ;

« P » : 93% du Cours de Référence ;

« C » : le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la date de Conversion ;

Le Cours de Référence sera le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant les dix (10) jours de bourse consécutifs, précédant immédiatement la date applicable (la « Période de Pricing »). Il est précisé qu'en cas de détermination du Prix de Conversion ou du Prix d'Exercice à la Reset Date, sont exclus de la Période de Pricing les jours au cours desquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société sur le marché.

Les ORNAN seront librement cessibles à tout fonds géré par YORKVILLE ADVISORS mais ne pourront être cédées à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Elles ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Chacune des dix tranches d'ORNAN sera émise avec un nombre de BSA égal à 75% de la valeur nominale des ORNAN de la tranche concernée, divisée par le prix d'exercice des BSA. Les BSA seront immédiatement détachés des ORNAN, et chaque BSA donnera droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, sous réserve d'ajustements éventuels.

Le Prix d'Exercice des BSA attachés aux ORNAN de chaque Tranche sera égal à 110% du Cours de Référence à la date de la Requête concernée. Le Prix d'Exercice des BSA concernés sera déterminé (i) à deux décimales après la virgule et arrondi au plus proche centième si le Prix d'Exercice est supérieur ou égal à 0,10 euro, (ii) à trois décimales après la virgule et arrondi au plus proche millième si le Prix d'Exercice est compris entre 0,01 euro et 0,10 euro et (iii) à quatre décimales après la virgule et arrondi au plus proche dix-millième si le Prix d'Exercice est inférieur à 0,01 euro.



A la date anniversaire prévue au 12ème mois suivant la date respective d'émission des BSA (« Reset Date »), le Prix d'Exercice des BSA en circulation sera ajusté et sera égal au plus bas entre (i) 110% du Cours de Référence au jour de négociation précédant immédiatement la Reset Date et (ii) le Prix d'Exercice effectif avant la Reset Date.

Les BSA seront exerçables en actions nouvelles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'émission respective.

Les BSA seront librement cessibles à tout fonds géré par YORKVILLE ADVISORS mais ne pourront être cédés à un tiers sans l'accord préalable de la Société. Ils ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Actions nouvelles résultant de la Conversion d'ORNAN ou de l'exercice de BSA

Les actions nouvelles éventuellement émises sur Conversion des ORNAN et/ou sur exercice de BSA seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth dès leur émission, porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées et fongibles avec les actions existantes.

Au 31 décembre 2020, la ligne « Autres fonds propres » intègre 1 990 K€, afférents aux ORNAN liées à ce contrat, non encore converties. En revanche, à la date de la rédaction du présent document, l'intégralité de ces dernières ont été converties en actions.

CONTRAT OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE MAI 2020 :

Par décision en date du 28 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société, usant de la délégation accordée par l'Assemblée générale du 24 avril dans sa 5ème résolution, a décidé le principe de l'émission d'obligations convertibles pour un montant nominal total de 1 M€ réservée à une catégorie d'investisseurs.

Il a donné mandat au Président Directeur Général à l'effet de signer un contrat correspondant. Le 11 mai 2020, le Président Directeur Général a signé un contrat avec la société OTT VENTURES, portant sur un contrat d'Obligations Convertibles pour un montant nominal de 1 M€.

Principales caractéristiques des obligations convertibles

Les Obligations Convertibles (les « OC ») seront émises en 10 Tranches de 10 OC chacune. Le montant nominal total de chaque Tranche sera ainsi égal à 100 000 €.

Les OC ont une valeur nominale de 10 000 euros chacune et sont souscrites à 90% de leur valeur nominale.

Les OC ont une maturité de 36 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées par la Société à leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus, le cas échéant).

Les OC portent intérêt de 6% annuel.

A sa discrétion, l'Investisseur pourra convertir tout ou partie des OC en actions nouvelles.



Lors d'une Conversion, la Société remettra à l'Investisseur le nombre d'actions nouvelles correspondant.

La conversion d'une tranche d'OC de nominal 100 000 euros entrainera l'émission de 4 504 504 actions nouvelles, soit un prix de souscription par action de 0,0222 euros (soit 65% de la moyenne des cours quotidiens pondérés par les volumes de l'action au cours des 5 derniers jours de bourse précédent la date de signature du contrat).

Les actions nouvelles éventuellement émises sur Conversion des OC seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth dès leur émission, porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées et fongibles avec les actions existantes.

Au 31 décembre 2020, l'intégralité des obligations convertibles liées à ce contrat a été convertie en actions.

5-2 – EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE :

5-2-1 – Prise de participation dans DIODON corrélativement à la création de UNITED DRONE TECHNOLOGIES

En date du 1^{er} mars 2021, la société DIODON DRONE TECHNOLOGY et DELTA DRONE ont annoncé la signature d'un accord capitalistique aux termes duquel, une participation de l'ordre de 10% sera détenue au sein de cette société toulousaine.

Il est rappelé que des liens forts existent dès à présent entre DIODON TECHNOLOGY avec des acteurs français reconnus du naval de défense, tels que NEXEYA et NAVAL GROUP qui les soutiennent dans le développement de leurs drones, mais également avec des sociétés innovantes régionales, telle que DONECLE et ELISTAIR, dont le Groupe DELTA DRONE est actionnaire.

Ces partenariats technologiques et commerciaux permettent d'asseoir DIODON DRONE TECHNOLOGY comme acteur incontournable sur les sujets drones aériens en environnements maritimes, tant sur le secteur Défense, que pour des applications civiles.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie mise en place par le Groupe, dont la première étape était la constitution d'une structure dédiée, comme indiqué ci-avant, UNITED DRONE TECHNOLOGIES. Cet investissement constitue une opportunité stratégique majeure puisque la technologie « marine » pourrait être déclinée au service de la solution professionnelle ISS SPOTTER, particulièrement auprès des services de surveillance et de sécurité d'infrastructures portuaires, en France et à l'étranger.

5-2-2 – Exercice des deux dernières troisième tranche d'ORNAN (contrat d'avril 2020) pour un montant de 2 M€

Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DELTA DRONE le 24 avril 2020 aux termes de sa 6^{ème} résolution, et à la délégation du Conseil d'Administration au Président Directeur Général de pouvoir de procéder à l'émission des ORNAN avec BSA attachés, a été décidé le 28 janvier 2021 au tirage des neuvième et dixième tranches d'ORNAN avec BSA attachés.



Cette décision induit :

- a) Le terme du contrat ORNAN d'avril 2020, au titre duquel, l'ensemble des tranches ont été tirées ;
- b) La dotation du Groupe des moyens financiers afin d'assurer son développement et le développement de ses activités commerciales et opérationnelles.

5-2-3 – Développements et succès commerciaux sur le début d'exercice 2021 :

Le Groupe développe depuis des années une technologie axée autour de solutions professionnelles basées sur l'utilisation de drones à usage civil ainsi que les services associés. L'exercice 2020, malgré un contexte sanitaire ayant induit une situation économique dégradée, a été mis à profit pour finaliser les développements entrepris et a ainsi permis au Groupe de basculer vers une activité commerciale et adaptée aux marchés visés.

Dans ce cadre, le début d'exercice 2021 est particulièrement marqué par :

- a) Retour d'expérience après les premières installations de la solution de sécurité ISS SPOTTER : malgré la situation sanitaire, perturbant les capacités de mouvement des équipes ainsi que le process de développement commercial, les premières installations du système de sécurité ISS SPOTTER ont pu être menées à bien, sur des sites industriels de premier plan (la nature des sites concernés oblige pour l'heure DELTA DRONE à un devoir strict de confidentialité).

Toutefois, un premier bilan de ces opérations peut être dressé tout en intégrant la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2021, des anciennes règles nationales par la réglementation européenne.

D'un point de vue technique, la solution ISS SPOTTER, fonctionnant avec satisfaction, résulte de plusieurs années de R&D et de mise au point. A ce titre, elle intègre le meilleur des technologies brevetées issues des travaux des filiales du Groupe – DRONE PROTEC SYSTEM et PIXIEL –.

Par ailleurs, grâce aux passerelles logicielles conçues de manière exclusive par le Groupe et en partenariat étroit avec la société iPARTNER, le système ISS SPOTTER dialogue avec tous types de systèmes de supervision existants et en place chez nos clients, permettant la maîtrise des flux de données et la gestion du système en liaison avec les différents PC de sécurité.

D'un point de vue opérationnel, la solution bénéficie très fortement de l'expertise métier et de l'expérience concrète apportée par ATM, le pôle sécurité privée du Groupe. La connaissance des usages de la profession a permis de concevoir l'utilisation de la solution ISS SPOTTER comme un « cyber agent », complémentaire des moyens humains et technologiques traditionnels existants, assurant plus de permanence et de précision dans la surveillance et améliorant la sécurité des agents de sécurité eux-mêmes.

- b) Premières missions commerciales d'inventaires en entrepôt grâce à la solution COUNTBOT : Après avoir fait l'objet de nombreux tests destinés à valider la robustesse et la fiabilité du système, la solution COUNTBOT, développée en étroite collaboration par GEODIS et le Groupe, entre début 2021 dans une phase opérationnelle et commerciale.



La solution COUNTBOT, combinant la robotique, la technologie des drones et l'utilisation de l'intelligence artificielle, simplifie le comptage des stocks de palettes complètes en entrepôt en réduisant significativement le temps d'opération et les moyens mis en œuvre tout en augmentant la fiabilité des inventaires.

Grâce à des solutions d'intelligence artificielle et à une interface dédiée aux métiers de la logistique, l'utilisation du système ne nécessite pas d'installation spécifique sur le site, notamment aucun marquage au sol ou autre repère dont la précision et l'efficacité pourraient s'altérer avec le temps.

Fort de la validation opérationnelle des développements réalisés, les premières missions ont commencé dans des entrepôts GEODIS, ouvrant les perspectives commerciales attachées à l'utilisation de cette solution innovante dans le secteur de la logistique en pleine expansion.

5-3 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5-3-1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des entités du groupe arrêtées au 31 décembre 2020. Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'est constaté au 31 décembre 2020, par rapport à l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français, conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon les méthodes suivantes :

- l'intégration globale qui revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.
- La mise en équivalence, lorsque le contrôle par le Groupe n'est pas exclusif, directement ou indirectement.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, mis en harmonie, le cas échéant, avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes



sociaux des entités consolidées sont d'une durée de 12 mois, exception faite pour les entités entrées en cours de période dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le détail du périmètre de consolidation est présenté à la note 5-3-2 du présent document.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous.

Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de la période et le compte de résultat au cours moyen de la période.

Il est à noter que si les filiales étrangères de DELTA DRONE au 31 décembre 2020, présentent une autonomie financière restreinte vis-à-vis du Groupe à cette date, le choix de l'application de la méthode du « taux de clôture » plutôt que celle du « taux historique » s'explique par les perspectives de développement sur leur propre zone géographique en cours de réalisation.

Il est à noter que les comptes de DELTA DRONE MAROC dont la devise est le Dirham Marocain, de DELTA DRONE AFRICA, DELTA DRONE SOUTH AFRICA, ROCKETMINE SOUTH AFRICA dont la devise est le rand, de ROCKETMINE GHANA dont la devise est le cedi, de DELTA DRONE COTE D'IVOIRE dont la devise est le franc CFA, d'AERO41 dont la devise est le Franc Suisse, DELTA DRONE AUSTRALIA et ROCKETMINE AUSTRALIA dont la devise est le dollar australien et PARAZERO dont la devise est le dollar américain, sont convertis en consolidation en euros, devise de tenue de la consolidation du Groupe.



PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation desdites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée, selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

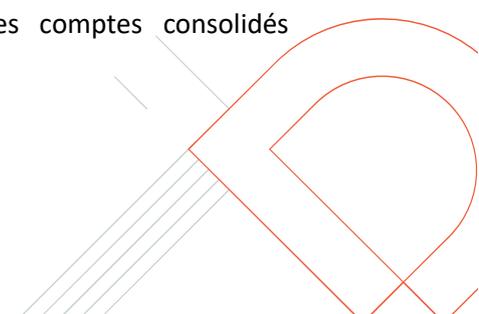
Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets en vue de leur mise en service ;
- L'intention d'achever les projets concernés en vue de leur utilisation ;
- La capacité à utiliser les projets développés ;
- Les projets en cause sont nettement individualisés ;
- Les projets ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, en générant des avantages économiques futurs probables ;
- La société dispose de la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux projets en cours de développement.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet, auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Dans ce cadre, une harmonisation des amortissements pratiqués au niveau de la société PIXIEL a été effectuée dans les comptes consolidés : initialement amortis sur une durée de 12 mois pour certains développements activés et sur 3 ans pour les autres, un recalcul des amortissements sur une base de 5 ans a été réalisé. La conséquence financière sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 est une correction du résultat à hauteur de 187 K€.



Il est précisé que les frais de recherche et de développement engagés par PIXIEL, présentant une valeur nette comptable dans les comptes consolidés de 2 215 K€, concernent la mise au point de la solution « événementielle » dite ATMOS, utilisée notamment dans le cadre des prestations réalisées dans les spectacles du Puy du Fou, et de la solution de sécurité par drone autonome dite ISS SPOTTER.

Dans les comptes de la société DELTA DRONE ENGINEERING, les frais de recherche et développement inscrit à l'actif du bilan et concernant la mise au point du vecteur aérien DELTA X, ont été constatés en pertes pour leur valeur non encore amortie en fin d'exercice. Ce traitement comptable étant la conséquence de la mise au rebut en 2020 de la flotte de drones issue de ces frais de recherche et de développement, eu égard à l'arrêt des missions historiquement réalisées en matière d'inspection d'antennes de télécommunication et de carrières.

Enfin, dans les comptes de la société DELTA DRONE, concernant les frais engagés dans le cadre de la mise au point de la plateforme d'exploitation des drones mis au point par le Groupe, avec l'arrêt des missions historiques et la mise au rebut de la flotte, ces derniers ont été constatés en perte en 2020 pour leur valeur non encore amortie. Les autres frais de recherche et développement restant à l'actif de la société présentent une valeur nette comptable égale à 0, compte tenu de leur amortissement à 100%.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition – ACTIF et PASSIF

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs. Ils sont alors amortis sur une durée de 5 ans à compter de leur date de comptabilisation ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs et qu'ils sont représentatifs d'une valeur significative.



Sont constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, les écarts acquisitions – ACTIF, afférents aux filiales :

| En Keuros | Valeur brute des écarts d'acquisition (ACTIF) constatée au 31 décembre 2020 | Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (ACTIF) pratiquée sur l'exercice 2020 | Cumul des amortissements pratiqués au 31 décembre 2020 | Valeur nette des écarts d'acquisition (ACTIF) constatée au 31 décembre 2020 |
|--|---|---|--|---|
| DELTA DRONE ENGINEERING (ex-FLY-N-SENSE) | 4 003 | 734 | 4 003 | 0 |
| MTSI | 610 | 0 | 610 | 0 |
| TECHNIDRONE | 975 | 195 | 656 | 319 |
| ROCKETMINE | 739 | 148 | 567 | 172 |
| PIXIEL | 1 379 | 276 | 690 | 690 |
| ATM GROUP SRA | 2 154 | 431 | 682 | 1 472 |
| TOTAL | 9 861 | 1 783 | 7 208 | 2 653 |

Sont constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, les écarts acquisitions – PASSIF, afférents aux filiales :

| En Keuros | Valeur brute des écarts d'acquisition (PASSIF) constatée au 31 décembre 2020 | Reprises aux provisions des écarts d'acquisition (PASSIF) pratiquée sur l'exercice 2020 | Cumul des reprises pratiqués au 31 décembre 2020 | Valeur nette des écarts d'acquisition (PASSIF) constatée au 31 décembre 2020 |
|--------------|--|---|--|--|
| PIXIEL | (74) | (19) | (33) | (42) |
| TOTAL | (74) | (19) | (33) | (42) |

L'opération d'acquisition d'avril 2019 des titres de PIXIEL donne lieu à la constatation d'un « badwill » de 74 K€, constaté, comme l'imposent les règles comptables en la matière, sur la ligne « Provisions pour risques et charges » du passif du bilan consolidé. Cette provision fera l'objet d'une reprise calculée sur le rythme d'amortissement de l'écart d'acquisition – Actif, constaté en 2018 lors de l'entrée de PIXIEL dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans



Retraitement des opérations de Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Elles intègrent notamment :

- Les sociétés partenaires du réseau DELTA DRONE NETWORK, auxquelles le groupe apporte son soutien mais au sein desquelles le groupe DELTA DRONE n'a aucune influence notable, tant en matière de pouvoir, que de contrôle ;
- Les prises de participation s'inscrivant dans une démarche d'investissement financier, sans que le Groupe n'exerce une quelconque influence dans la gouvernance desdites participations. Il s'agit des sociétés DONECLE, ELISTAIR et GMS SYSTEM.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Une éventuelle provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Plus spécifiquement, une analyse a été menée sur la rotation des



différents articles stockés, afin d'appréhender le niveau de dépréciation à retenir dans les comptes de la période considérée.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 31 décembre 2020, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 551 K€, dont 42 K€ sont afférents aux écarts d'acquisition – PASSIF, mentionnés dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ci-dessus.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan ; Compte tenu des mouvements de personnel constatés sur la période 2020 et au regard des sorties de périmètre, ces provisions ne concernent qu'essentiellement les sociétés DELTA DRONE, DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS), TECHNI DRONE et PIXIEL.



Les sociétés filiales d'ATM GROUP SRA n'ont pas donné lieu au calcul d'une provision au 31 décembre 2020 au titre de leurs engagements de retraite, eu égard à la non-significativité de ces derniers et au modèle économique de ces sociétés. Il est rappelé que le personnel opérationnel de ces sociétés sont dans la très grande majorité attachés à des contrats pour lesquels, en cas de non reconduction, un transfert de personnel est effectué auprès du repreneur.

En ce qui concerne les filiales étrangères, aucune provision pour engagement de départ à la retraite n'est constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, eu égard à l'absence d'un tel engagement à la clôture de la période compte tenu de la législation en vigueur applicable à ces filiales.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les écarts de change constatés lors de la conversion des créances et dettes « intragroupe » ont été constatée sur la ligne « Ecart de conversion » constatée au niveau des capitaux propres consolidés. Il est indiqué que la majeure partie du montant constaté au 31 décembre 2020 provient de la conversion en euros des comptes des différentes filiales étrangères, notamment celles sises en Afrique du Sud et au Ghana, pour lesquelles la variation du taux de conversion du rand et du cedi ghanéen a été significativement impactante en 2020.



5-3-2 – Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

| Sociétés | Méthode de consolidation (*) | | Pourcentage d'intérêt | | Date d'entrée |
|---|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|--|
| | Au 31 décembre 2020 | Au 31 décembre 2019 | Au 31 décembre 2020 | Au 31 décembre 2019 | |
| DELTA DRONE | Société mère | | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| MTSI | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| HYDROGEOSPHERE (Ex-DRONEO) | N/A | I.G. | N/A | 100,0% | Sortie du périmètre en date du 30/06/2020 à la suite de la cession de 100% des titres hors groupe. Seul le premier semestre 2020 est pris en compte au 31/12/2020 (méthode : I.G. à 100%) |
| DELTA DRONE ENGINEERING (Ex-FNS) | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| TECHNI DRONE | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| PIXIEL | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| AER'NESS | N/A | I.G. | N/A | 42,5% | Fusion (TUP réalisée en décembre 2020) avec sa société mère DELTA DRONE |
| AFS (en cours de changement de dénomination) | N/A | I.G. | N/A | 42,5% | Fusion (TUP réalisée en décembre 2020) avec sa société mère AER'NESS |
| ATM GROUP SRA | I.G. | I.G. | 65,0% | 27,6% | Antérieurement à 2020 |
| ATM GROUP SECURITE | I.G. | I.G. | 65,0% | 27,6% | Antérieurement à 2020 |
| ATM GROUP ACCUEIL | I.G. | I.G. | 65,0% | 27,6% | Antérieurement à 2020 |
| AFM | I.G. | I.G. | 65,0% | 27,6% | Antérieurement à 2020 |
| AER'NESS INTERIM | N/A | I.G. | N/A | 42,5% | Sortie du périmètre en date du 30/06/2020 à la suite de la cession de 100% des titres détenus hors groupe. Seul le premier semestre 2020 est pris en compte au 31/12/2020 (méthode : I.G. à 42,5%) |
| AER'NESS EVENT | N/A | I.G. | N/A | 27,6% | Sortie du périmètre en date du 30/06/2020 à la suite de la cession de 100% des titres détenus hors groupe. Seul le premier semestre 2020 est pris en compte au 31/12/2020 (méthode : I.G. à 42,5%) |
| AER NESS TRAINING (Ex-ECOLE FRANÇAISE DU DRONE) | I.G. | I.G. | 100,0% | 42,5% | Cession de 100% des titres détenus auprès de la société TECHNIDRONE |
| DDRONE INVEST FRANCE | N/A | I.G. | N/A | 100,0% | Fusion (TUP réalisée en décembre 2020) avec sa société mère DELTA DRONE |
| DRONE PROTECT SYSTEM | M.E. | M.E. | 41,9% | 41,9% | Antérieurement à 2020 |
| DELTA DRONE EXPERTS (Ex-AGROFLY FRANCE) | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| DELTA DRONE MAROC | I.G. | I.G. | 51,0% | 51,0% | Antérieurement à 2020 |
| DELTA DRONE INTERNATIONAL | I.G. | N/A | 50,4% | N/A | Entrée dans le périmètre en décembre 2020 |
| PARAZERO | I.G. | N/A | 50,4% | N/A | Entrée dans le périmètre en décembre 2020 |
| DELTA DRONE SOUTH AFRICA | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| DSL SOUTH AFRICA (Ex-DELTA DRONE AFRICA) | I.G. | I.G. | 100,0% | 100,0% | Antérieurement à 2020 |
| ROCKETMINE SOUTH AFRICA | I.G. | I.G. | 74,0% | 74,0% | Antérieurement à 2020 |
| ROCKETMINE AUSTRALIA | I.G. | N/A | 100,0% | N/A | Création de l'entité sur 2020 |
| ROCKETMINE GHANA | I.G. | I.G. | 66,6% | 66,6% | Antérieurement à 2020 |
| DELTA DRONE COTE D'IVOIRE | I.G. | I.G. | 90,0% | 90,0% | Antérieurement à 2020 |
| AERO41 | M.E. | M.E. | 40,3% | 40,3% | Antérieurement à 2020 |
| ERGASIA CAMPUS | N/A | I.P. | N/A | 50,0% | Sortie du périmètre en date du 30/06/2020 à la suite de la cession de 100% des titres détenus hors groupe. Seul le premier semestre 2020 est pris en compte au 31/12/2020 (méthode : I.P. à 50%) |

(*) :

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

M.E. : Mise en équivalence

N/A : Non applicable

Sociétés exclues du périmètre de consolidation :

Sont exclues du périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 :

- Les sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK :

DELTA DRONE a poursuivi sa politique d'accompagnement des sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK, se traduisant par un renforcement de son pourcentage de détention capitalistique dans certaines des sociétés.

Ces opérations d'investissement ont été réalisées à l'occasion de la tenue des assemblées générales annuelles des entités concernées, au cours du mois de juin 2016.

Le groupe DELTA DRONE apportant son soutien au réseau sans avoir aucune influence sur son management, l'intégration des sociétés concernées dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2020, n'a pas été considérée comme étant significative.

Toutefois, dans le cadre de l'application des décisions stratégiques prises par la Gouvernance de DELTA DRONE et compte tenu des l'arrêt progressif de l'activité de ces sociétés, il ne reste plus que trois entités dans lesquels le Groupe a des intérêts. Par ailleurs, au regard des résultats desdites entités, une seule n'est pas dépréciée, car profitable.

Les pourcentages de détention au 31 décembre 2020 de DELTA DRONE dans le capital des entités restantes du réseau DELTA DRONE NETWORK sont les suivants :

| Sociétés de DELTA DRONE NETWORK | Taux de participation au 31 décembre 2020 |
|---------------------------------|---|
| R-DRONE (1) | 17,5% |
| RPL VISION (1) | 24,4% |
| POLIDRONE | 5,0% |

(1) – Titres provisionnés à 100%.

- Participation financière dans des sociétés à fort potentiel :

Les détentions de participations minoritaires au sein des sociétés ELISTAIR, DONECLE, SNOWSKUT (ex-GM SYSTEM) et SLX TECHNOLOGIES, ont été intégrées dans l'actif immobilisé du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2020.



L'ensemble des investissements réalisés n'a qu'une vocation de placement et de sécurisation de l'accès à une technologie en synergie avec les besoins de DELTA DRONE pour son développement, aucune influence notable n'est exercée par le groupe sur ces entités.

| Participations financières minoritaires | Taux de participation au 31 décembre 2020 |
|---|---|
| DONECLE | 16,7% |
| ELISTAIR | 16,2% |
| SNOWSKUT (ex-GM SYSTEM) | 39,0% |
| SLX TECHNOLOGIES | 5,0% |

5-4 – NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

| En Keuros | Concessions et brevets | Frais d'établissement | Frais de développement | Fonds commercial | Immobilisations en cours | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------|
| Brut | 423 | 0 | 7 614 | 202 | 515 | 8 | 8 762 |
| Amortissements cumulés | (339) | 0 | (5 493) | 0 | (515) | (8) | (6 354) |
| Valeur nette au 31/12/2019 | 85 | 0 | 2 121 | 202 | 0 | 0 | 2 408 |
| Variation de périmètre | (3) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (3) |
| Variation de taux de change | (0) | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 |
| Juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisitions | 37 | 0 | 1 872 | 0 | 0 | 163 | 2 072 |
| Cessions | (62) | 0 | (1 350) | 0 | 0 | 0 | (1 412) |
| Reclassements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (8) | (8) |
| Dotations nettes de reprises | 7 | 0 | 328 | 0 | 0 | (37) | 298 |
| Solde net de fin de période | 62 | 0 | 2 972 | 202 | 0 | 123 | 3 359 |
| Brut | 382 | 0 | 8 137 | 202 | 515 | 170 | 9 405 |
| Amortissements cumulés | (320) | 0 | (5 165) | 0 | (515) | (46) | (6 047) |
| Valeur nette au 31/12/2020 | 62 | 0 | 2 972 | 202 | 0 | 123 | 3 359 |

Les immobilisations incorporelles, exclusion faite des écarts d'acquisition, du groupe DELTA DRONE sont composées en grande partie, au 31 décembre 2020, des frais de recherche et de développement engagés au titre de la mise au point des solutions innovantes du Groupe, ISS SPOTTER et COUNTBOT.



Tableau de répartition géographique :

| Valeur nette comptable (En Keuros) | France | Europe | Amérique du nord | Afrique | Moyen Orient | Australie | Total |
|------------------------------------|--------------|----------|------------------|------------|--------------|-----------|--------------|
| Concessions et brevets | 51 | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 62 |
| Frais d'établissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais de développement | 2 972 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 972 |
| Fonds commercial | 202 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 202 |
| Immobilisations en-cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immos. Incorporelles | 0 | 0 | 0 | 123 | 0 | 0 | 123 |
| Valeur nette au 31/12/2020 | 3 224 | 0 | 0 | 134 | 0 | 0 | 3 359 |

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

| En Keuros | Terrains et constructions | Installations techniques | Matériel de transports | Mobilier et matériel de bureau | Immobilisations en cours | Autres immobilisations corporelles | Total |
|------------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------|
| Brut | 0 | 1 390 | 164 | 657 | 0 | 3 826 | 6 037 |
| Amortissements cumulés | 0 | (900) | (128) | (501) | 0 | (2 924) | (4 453) |
| Valeur nette au 31/12/2019 | 0 | 490 | 35 | 156 | 0 | 902 | 1 584 |
| Variation de périmètre | 0 | (19) | (0) | 23 | 0 | 43 | 47 |
| Variation de taux de change | 0 | 0 | (1) | (10) | 0 | (37) | (48) |
| Juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisitions | 0 | 112 | 9 | 66 | 0 | 458 | 645 |
| Cessions | 0 | (66) | (0) | (141) | 0 | (2 765) | (2 972) |
| Reclassements | 0 | 0 | (19) | 0 | 0 | (168) | (188) |
| Dotations nettes de reprises | 0 | (147) | (10) | 35 | 0 | 2 189 | 2 067 |
| Solde net de fin de période | 0 | 371 | 14 | 130 | 0 | 621 | 1 135 |
| Brut | 0 | 1 355 | 105 | 593 | 0 | 1 463 | 3 516 |
| Amortissements cumulés | 0 | (985) | (92) | (463) | 0 | (842) | (2 381) |
| Valeur nette au 31/12/2020 | 0 | 371 | 14 | 130 | 0 | 621 | 1 135 |

Les immobilisations corporelles intègrent le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 823 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 567 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses locaux.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les drones conservés à l'actif du bilan sont amortis selon le mode linéaire et sur une durée de 3 ans. La flotte de drones produite par la société DELTA DRONE ENGINEERING et cédés à DELTA DRONE, a fait l'objet d'une mise au rebut en fin d'année 2020, ces vecteurs aériens étant arrivés en fin de durée d'utilisation et compte tenu de l'arrêt des missions « historiques » pour lesquelles ils étaient principalement utilisés. L'impact des retraitements en consolidation lors des exercices antérieurs portant sur la neutralisation de la marge interne associée à leur vente initiale a été intégré dans les comptes 2020.



Tableau de répartition géographique suivant :

| Valeur nette comptable (En Keuros) | France | Europe | Amérique du nord | Afrique | Moyen Orient | Australie | Total |
|------------------------------------|------------|----------|------------------|------------|--------------|-----------|--------------|
| Terrains et constructions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Installations techniques | 359 | 0 | 0 | 12 | 0 | 0 | 371 |
| Matériel de transport | 1 | 0 | 0 | 13 | 0 | 0 | 14 |
| Mobilier et matériel informatique | 45 | 0 | 0 | 61 | 24 | 0 | 130 |
| Autres immos. corporelles | 400 | 0 | 0 | 177 | 43 | 0 | 621 |
| Immobilisations en-cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur nette au 31/12/2020 | 805 | 0 | 0 | 263 | 67 | 0 | 1 135 |

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Soit le tableau de variation suivant :

| En Keuros | Titres de participation | Titres immobilisés | Autres immobilisations financières | Total |
|------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------|
| Brut | 1 839 | 12 | 1 391 | 3 242 |
| Dépréciations cumulées | (89) | 0 | 0 | (89) |
| Valeur nette au 31/12/2019 | 1 750 | 12 | 1 391 | 3 153 |
| Variation de périmètre | 0 | (0) | (38) | (38) |
| Variation de taux de change | 0 | 0 | (1) | (1) |
| Juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acquisitions | 228 | 0 | 41 | 269 |
| Cessions | (219) | 0 | (959) | (1 178) |
| Reclassements | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotations nettes de reprises | 36 | 0 | 0 | 36 |
| Solde net de fin de période | 1 796 | 12 | 434 | 2 242 |
| Brut | 1 849 | 12 | 434 | 2 295 |
| Amortissements cumulés | (53) | 0 | 0 | (53) |
| Valeur nette au 31/12/2020 | 1 796 | 12 | 434 | 2 242 |

Les titres de participation correspondent essentiellement aux participations non consolidées, détenues dans les sociétés membres du RESEAU DELTA DRONE NETWORK et celles détenues à la suite des investissements réalisés dans des sociétés à fort potentiel (cf. paragraphe 5-3-2 du présent document).

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.



Par ailleurs, deux sociétés font l'objet d'une intégration dans le périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence (cf. paragraphe 5-3-2 du présent document). Soit le tableau :

| En Keuros | Titres mis en équivalence | Total |
|------------------------------------|---------------------------|--------------|
| Brut | 84 | 84 |
| Dépréciations cumulées | 0 | 0 |
| Valeur nette au 31/12/2019 | 84 | 84 |
| Variation de périmètre | 0 | 0 |
| Variation de taux de change | 0 | 0 |
| Juste valeur | (507) | (507) |
| Acquisitions | 0 | 0 |
| Cessions | 0 | 0 |
| Reclassements | 0 | 0 |
| Dotations nettes de reprises | 0 | 0 |
| Solde net de fin de période | (423) | (423) |
| Brut | (423) | (423) |
| Amortissements cumulés | 0 | 0 |
| Valeur nette au 31/12/2020 | (423) | (423) |

NOTE 4 – STOCKS

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|--------------|------------|
| Matières premières | 716 | 553 |
| En-cours de production | 0 | 0 |
| Produits intermédiaires et semi-finis | 1 616 | 40 |
| Marchandises | 427 | 31 |
| Autres approvisionnements | 0 | 0 |
| Valeur brute | 2 760 | 625 |
| Provisions sur matières premières et marchandises | (72) | 0 |
| Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis | 0 | 0 |
| Provisions pour autres approvisionnements | 0 | 0 |
| Dépréciation | (72) | 0 |
| Valeur nette | 2 688 | 625 |



NOTE 5 – CLIENTS

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | 2 387 | 4 076 |
| Factures à établir | 110 | 37 |
| Provisions | (177) | (332) |
| Valeur nette | 2 320 | 3 780 |

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPOTS DIFFERES – ACTIF

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes versés | 205 | 116 |
| Avances et acomptes | 205 | 116 |
| Créances fiscales et sociales | 1 031 | 1 319 |
| Impôt sur les sociétés | 299 | 300 |
| Autres créances d'exploitation | 1 161 | 1 224 |
| Provisions sur les autres créances | (3) | (8) |
| Autres créances d'exploitation | 2 488 | 2 834 |
| Valeur nette | 2 693 | 2 950 |
| Impôts différés - Actif | 43 | 66 |

AUTRES CREANCES

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement au CICE à rembourser par l'Administration auprès d'ATM GROUP SECURITE (cette société clôture ses comptes au 31 mars de l'année civile).

La variation importante des autres créances d'exploitation est en lien avec des avances en comptes courants effectuées par DELTA DRONE auprès de participations intégrées en consolidation selon la méthode de la « mise en équivalence », induisant la non-neutralisation desdits comptes courants dans les comptes consolidés.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant aux décalages temporaires d'imposition afférents aux retraitements de consolidation de la période. Il intègre également l'impact de l'harmonisation des taux d'impôt sur les sociétés constatée entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Il est rappelé que le groupe DELTA DRONE ne disposant pas de la capacité à déterminer de façon précise le calendrier dans lequel les déficits fiscaux antérieurement générés, pourraient être utilisés,



aucune créance d'impôt liée à ces déficits n'est activée dans les comptes du Groupe au 30 décembre 2020.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 785 | 452 |
| Autres comptes de régularisation | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation | 785 | 452 |

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Soit le tableau suivant :

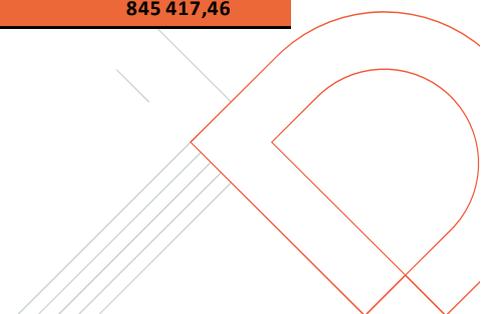
| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 13 | 930 |
| Dépréciation des valeurs mobilières de placement | 0 | (28) |
| Valeurs mobilières de placement nettes | 13 | 902 |
| Disponibilités | 4 986 | 1 141 |
| Trésorerie - Actif | 4 986 | 1 141 |
| Concours bancaires créditeurs (cf. Note 12) | (268) | (226) |
| Trésorerie - Passif | (268) | (226) |
| Trésorerie nette | 4 731 | 1 817 |

Les valeurs mobilières de placement sont composées de titres DELTA DRONE acquis dans le cadre de la régulation de cours et de placements réalisés sous la forme d'obligations et d'actions.

NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL

Soit le tableau suivant :

| | Nombre d'actions ordinaires | Valeur nominale des actions (en €) | Montant du capital social (en €) |
|---|-----------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Au 31/12/2019 | 203 161 578 | 0,010 | 2 031 615,78 |
| Augmentations | 242 271 716 | 0,010 | 2 422 717,16 |
| Diminutions | 0 | 0,010 | 0,00 |
| Au 24/04/2020 | 445 433 294 | 0,010 | 4 454 332,94 |
| <i>Réduction de la valeur nominale des actions (cf. ci-dessous)</i> | | <i>(0,009)</i> | <i>(4 008 899,65)</i> |
| Augmentations | 399 984 083 | 0,001 | 399 984,08 |
| Diminutions | 0 | 0,001 | 0,00 |
| Au 31/12/2020 | 845 417 377 | 0,001 | 845 417,46 |



A la suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2020, le Conseil d'administration usant de la délégation qui lui a été confiée, a procédé à la réduction de la valeur nominale des actions de DELTA DRONE, portant cette dernière de 0,010 € à 0,001 €. Cette opération a été réalisée au travers d'une réduction de capital par apurement d'une partie des pertes antérieures.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL DE LA PERIODE :

Au cours de l'exercice 2020, des augmentations de capital successives ont concouru à la création de 642 255 799 actions nouvelles, portant le nombre d'actions composant le capital social de la société de 203 161 578 au 31 décembre 2019 à 845 417 377 actions au 31 décembre 2020.

Les opérations en capital trouvent leur origine dans la conversion d'Obligations Convertibles en Actions, à hauteur de 557 990 917 nouvelles actions, et l'exercice de Bons de Souscription d'Actions, à hauteur de 67 630 019 nouvelles actions (se décomposant en 4 913 661 actions nouvelles sur exercice de « BSA_j », 13 070 086 actions nouvelles sur exercice de « BSA_y » et 49 646 272 actions nouvelles sur exercice de BSA attachés aux contrats ORNAN) et à l'attribution d'Actions Gratuites, à hauteur de 16 634 863 actions nouvelles.

A l'occasion de ces augmentations de capital, les frais d'opération liés ont été imputés sur le poste « Prime d'émission » pour un montant net d'impôt de (828) K€..

Au 31 décembre 2020, le poste « Primes d'émission » présente un solde de 37 816 466 €.

REDUCTION DE CAPITAL DE LA PERIODE :

Par ailleurs, à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2020, le Conseil d'administration usant de la délégation qui lui a été confiée, a procédé à la réduction de la valeur nominale des actions de DELTA DRONE, portant cette dernière de 0,010 € à 0,001 €. Cette opération a été réalisée au travers d'une réduction de capital par apurement d'une partie des pertes antérieures.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | Subventions d'investissement nettes | Avances conditionnées | Emprunts obligataires convertibles | Montant des autres fonds propres |
|------------------------|---|--------------------------|--|--|
| Au 31/12/2019 | 0 | 294 | 3 423 | 3 717 |
| Variation de périmètre | 0 | | | 0 |
| Augmentations | 0 | | 9 730 | 9 730 |
| Diminutions | 0 | (40) | (11 193) | (11 233) |
| Au 31/12/2020 | 0 | 254 | 1 960 | 2 215 |



Les autres fonds propres correspondent :

- AVANCES CONDITIONNEES :

Ce tableau intègre les soldes des avances conditionnées ayant été perçues par les sociétés DELTA DRONE ENGINEERING SAS (29 289 €), TECHNI DRONE SAS (90 000 €) et PIXIEL SAS (135 000 €).

- EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES :

Les « Autres fonds propres » intègrent l'emprunt obligataire convertible en actions – dit ORNAN –, souscrit auprès de YORKVILLE ADVISORS, en avril 2020 (1 960 K€).

Compte tenu de la conversion en actions progressive de ces emprunts, ces derniers sont constatés en « Autres fonds propres » et non dans la rubrique « Endettement financier ».

Il est précisé qu'à la date de la rédaction du présent document, l'intégralité des Obligations Convertibles en Actions inscrites dans les comptes au 31 décembre 2020 et afférentes au contrat ORNAN d'avril 2020, ont été converties en capital.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | Ecart d'acquisition (PASSIF) | Provision pour charges | Provision pour risques | Provision pour IDR | Total |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|------------|
| Solde net au 31/12/2019 | 60 | 0 | 401 | 175 | 637 |
| Différences de change | | | | | 0 |
| Variations du périmètre | | | | | 0 |
| Dotations | | | 64 | 5 | 69 |
| Reprises sur provisions utilisées | (19) | | (64) | | (82) |
| Reprises sur provisions non utilisées | | | (35) | (37) | (73) |
| Reclassements | | | | | 0 |
| Solde net au 31/12/2020 | 42 | 0 | 366 | 143 | 551 |

Les provisions pour risques et charges, constatées au 31 décembre 2020, se ventilent de la manière suivante :

- PROVISIONS POUR RISQUES :

Les provisions pour risques sont afférentes aux différentes actions engagées par d'ex-salariés auprès de différents Conseils Prud'homaux, à la suite de litiges nés à la suite de leur départ du Groupe. Le montant des provisions a été déterminé sur la base des demandes des différents plaignants et en tenant compte du risque encouru par le Groupe au titre de ces instances.

Les affaires provisionnées sont soit pendantes en attente du jugement des juridictions, soit jugées mais le délai d'appel n'étant pas purgé, ont été conservées en l'état.



Les provisions constituées au 31 décembre 2020 s'élèvent à 366 K€.

- PROVISIONS POUR CHARGES :

Aucune provision pour charges n'a été dotée sur la période l'exercice 2020.

- PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE :

Le Groupe a recours aux services d'un actuaire pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Au 31 décembre 2020, les calculs ont été actualisés en tenant compte des modifications constatées au niveau du personnel. La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2020 à 143 K€.

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | Emprunts auprès des Ets.de crédit | Crédit-bail | Emprunts obligataires non convertibles | Concours bancaires | Total |
|--------------------------------|--------------------------------------|-------------|--|--------------------|--------------|
| Solde net au 31/12/2019 | 1 426 | 329 | 0 | 227 | 1 982 |
| Différences de change | | | | | 0 |
| Variations du périmètre | | | | | 0 |
| Augmentations | 389 | 65 | | 268 | 722 |
| Diminutions | (361) | (127) | | (227) | (716) |
| Autres mouvements | | (10) | | | (10) |
| Actualisations | | | | | 0 |
| Solde net au 31/12/2020 | 1 454 | 256 | 0 | 268 | 1 978 |

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

DELTA DRONE SA

- Emprunt PRET GARANTI PAR L'ETAT (PGE) souscrit auprès de BNP PARIBAS de 133 K€. Ce prêt d'une durée initiale de 12 mois doit être remboursé en juin 2021.

Cette ligne de prêt n'est assortie d'aucune garantie de la part de DELTA DRONE.

TECHNI DRONE SAS

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 euros. Ce prêt, souscrit en avril 2016, est un prêt de type « amorçage ». Il a été conclu sur la base de l'application d'un taux variable assis sur le Taux Moyen mensuel de rendement des Emprunts d'Etat à long terme.

Un différé d'amortissement de 3 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour avril 2024, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.



Enfin, ce prêt participatif ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80%.

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE d'un montant de 60 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement de l'acquisition de matériel standard de la société.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour août 2021.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un gage du matériel financé, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt.

- Emprunt CREDIT COOPERATIF d'un montant de 250 000 €. L'objet du prêt, souscrit en mai 2017, était le financement de l'acquisition de matériel et divers dans le cadre d'un programme d'innovation.

Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour janvier 2022, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Cet emprunt est assorti d'une garantie constituée d'un nantissement de fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt et de la garantie de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., les titres acquis auprès de cette dernière, par la société, à hauteur de 7 503 €, sont par ailleurs nantis en garantie.

- Emprunt CIC d'un montant de 30 000 €. L'objet du prêt, souscrit en novembre 2017, était le financement de l'acquisition de drones et de matériel.

Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour décembre 2020, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par PIXIEL, sous la forme d'une caution solidaire, étant précisé qu'initialement le prêt avait été souscrit par la société ECOLE DES METIERS DU DRONES, filiale de PIXIEL, fusionnée avec TECHNIDRONE en 2019.

PIXIEL SAS

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt, souscrit en janvier 2015, était le renforcement de la structure financière de la société.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour février 2022, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.



Enfin, ce prêt ne bénéficie d'aucune garantie personnelle ni d'aucune sûreté réelle, ni d'aucun covenant financier à respecter, mais bénéficie d'une garantie du Fonds « CCI Innovation Pays de la Loire » à hauteur de 100%.

- Emprunt CIC d'un montant de 32 157 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Formation.

Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour août 2020, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 12 107 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2015, était le financement de divers matériels – DAS Prestations de Tournage Audiovisuel.

Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour août 2020, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement de compte bancaire, mais d'aucun covenant financier.

- Emprunt CIC d'un montant de 300 000 €. L'objet du prêt, souscrit en août 2016, était le financement du besoin de fonds de roulement.

Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour août 2023, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Cet emprunt est assorti d'une sûreté réelle constituée d'un nantissement du fonds de commerce, mais d'aucun covenant financier. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par BPI FRANCE à hauteur de 60% des fonds empruntés.

- Emprunt BPI FRANCE d'un montant de 500 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juin 2017, était le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation.

Un différé d'amortissement de 2 ans a été constaté, comme prévu au contrat de prêt, suivi d'un amortissement sur 5 ans. Le terme du remboursement de cet emprunt prévu pour septembre 2024, a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois dans le cadre de la Covid19.

Enfin, ce prêt bénéficie d'une sûreté réelle constituée par un « gage espèces » d'un montant de 25 K€, mais d'aucun covenant financier à respecter. Par ailleurs, il bénéficie également d'une garantie accordée par :

- Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% des fonds empruntés et,
- le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% des fonds empruntés.

ATM GROUP SRA SAS

- Emprunt LCL d'un montant de 800 000 €. L'objet du prêt, souscrit en décembre 2016, était le financement de l'acquisition d'une société de sécurité privée (APIC SECURITE).



Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour décembre 2022.

Cet emprunt est assorti de deux sûretés réelles constituées d'un nantissement de titres financiers et d'un blocage du compte courant ouvert dans les livres d'ATM GROUP SRA au nom de M. Christian BARD, à hauteur de 300 000 €.

Cet emprunt bénéficie également d'une garantie partielle accordée par Bpifrance Financement à hauteur de 40% de l'encours des sommes dues.

Par ailleurs, ce prêt est assorti d'une clause de covenant financier dit « Covenant de levier » dont la formule de calcul est la suivante :

Somme des dettes nettes augmentée de l'encours de crédits-bails et affacturage à la date de clôture des exercices des sociétés ATM Group SRA, ATM Group Sécurité et APIC Sécurité

rapportée à

Somme des Excédents Brut Exploitation des sociétés ATM Group Sécurité et APIC Sécurité.

Le « covenant de levier » doit être inférieur ou égal à 2% à compter de l'exercice clos en 2016 et ce, jusqu'à extinction du prêt.

ATM GROUP SECURITE SAS

- Emprunt LCL d'un montant de 40 000 €. L'objet du prêt, souscrit en juillet 2017, était le financement d'investissements courants liés à l'activité.

Le terme du remboursement de cet emprunt est intervenu en juillet 2020.

Cet emprunt n'est assorti d'aucun covenant financier ni d'aucune garantie.

- Emprunt LCL d'un montant de 40 000 €. L'objet du prêt, souscrit en avril 2018, était le financement d'investissements courants liés à l'activité.

Le terme du remboursement de cet emprunt est prévu pour avril 2021.

Cet emprunt n'est assorti d'aucun covenant financier ni d'aucune garantie.

- Emprunt PRET GARANTI PAR L'ETAT (PGE) souscrit auprès de CREDIT LYONNAIS de 250 K€. Ce prêt d'une durée initiale de 48 mois doit être remboursé en juin 2024.

Cette ligne de prêt n'est assortie d'aucune garantie de la part de DELTA DRONE ou ses filiales.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de matériel informatique et de matériels techniques. Le montant restant dû s'élève au 31 décembre 2020 est de 256 K€.



CONCOURS BANCAIRES CREDITEURS

Les concours bancaires créditeurs s'élèvent à 268 K€ au 31 décembre 2020.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

| En Keuros | A moins d'un an | de un à deux ans | de deux à trois ans | de trois à quatre ans | de quatre à cinq ans | de cinq à six ans | de six à sept ans | de sept à huit ans | Total |
|--|-----------------|------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------|
| Emprunts auprès des Ets. de crédit | 594 | 408 | 244 | 183 | 25 | 0 | 0 | 0 | 1 454 |
| Crédit-bail | 106 | 106 | 44 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 256 |
| Emprunts obligataires - non convertibles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes non courantes | 700 | 514 | 288 | 183 | 25 | 0 | 0 | 0 | 1 710 |
| Concours bancaires | 268 | | | | | | | | 268 |
| Dettes courantes | 268 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 268 |
| Total des emprunts et dettes | 968 | 514 | 288 | 183 | 25 | 0 | 0 | 0 | 1 978 |

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs | 2 459 | 2 348 |
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations | 44 | 397 |
| Avances et acomptes reçus | 68 | 89 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 572 | 2 834 |
| Dettes fiscales | 1 052 | 1 601 |
| Dettes sociales | 2 483 | 2 388 |
| Dettes fiscales et sociales | 3 535 | 3 989 |
| Impôt sur les sociétés | 8 | 285 |
| Autres dettes d'exploitation | 1 064 | 2 076 |
| Impôts différés - Passif | 2 | 0 |
| Total des autres dettes | 1 073 | 2 361 |
| Total des dettes fournisseurs, des dettes sociales et fiscales et des autres dettes | 7 180 | 9 184 |
| Produits constatés d'avance | 213 | 64 |
| Total des comptes de régularisation | 213 | 64 |



NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | A moins d'un an | De un à cinq ans | Au-delà de cinq ans | Total |
|---|-----------------|------------------|---------------------|--------------|
| Avances et acomptes versés | 205 | 0 | 0 | 205 |
| Créances clients et assimilées nettes de provisions | 2 320 | 0 | 0 | 2 320 |
| Autres créances nettes de provisions | 1 428 | 1 103 | 0 | 2 531 |
| Créances d'exploitation | 3 953 | 1 103 | 0 | 5 056 |
| Dettes financières non courantes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières courantes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 572 | 0 | 0 | 2 572 |
| Autres dettes | 4 170 | 439 | 0 | 4 608 |
| Dettes d'exploitation | 6 741 | 439 | 0 | 7 180 |

NOTE 15 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNEES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2020, correspond à des facturations « hors groupe » d'un montant de 13 417 K€.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires - Prestations de services | 12 642 | 14 850 |
| Chiffre d'affaires - Formations facturées | 309 | 445 |
| Chiffre d'affaires - Marchandises & biens vendus | 465 | 691 |
| Chiffre d'affaires consolidé de la période | 13 417 | 15 987 |

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

| En Keuros | France | Europe | Amérique du nord | Afrique | Moyen Orient | Australie | Total |
|---|---------------|----------|------------------|--------------|--------------|-----------|---------------|
| Chiffre d'affaires - Prestations de services | 10 571 | | | 2 072 | | | 12 642 |
| Chiffre d'affaires - Formations facturées | 308 | | | 1 | | | 309 |
| Chiffre d'affaires - Marchandises vendues | 465 | | | 0 | | | 465 |
| Chiffre d'affaires consolidé de la période | 11 344 | 0 | 0 | 2 073 | 0 | 0 | 13 417 |



NOTE 16 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|--------------|--------------|
| Production stockée | 1 573 | (1) |
| Production immobilisée | 1 872 | 569 |
| Subventions d'exploitation | 147 | 490 |
| Transferts de charges | 213 | 206 |
| Autres produits | 60 | 297 |
| Total des produits d'exploitation | 3 865 | 1 561 |

NOTE 17 – ACHATS, IMPOTS ET CHARGES DE PERSONNEL

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|---------------|---------------|
| Achats de matières | 3 950 | 3 418 |
| Variation de stocks | (169) | (210) |
| Autres achats et charges externes | 4 523 | 4 844 |
| Achats et variation des stocks | 8 305 | 8 052 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 423 | 397 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 423 | 397 |
| Salaires et traitements assimilés | 9 753 | 10 984 |
| Charges sociales | 2 972 | 3 001 |
| Total des charges de personnel | 12 726 | 13 985 |
| Total des charges d'exploitation | 21 454 | 22 433 |



- Répartition des effectifs du Groupe par entité :

Soit le tableau :

| Sociétés | Effectif au 31 décembre 2020 |
|--|---------------------------------|
| DELTA DRONE | 25 |
| MTSI | 0 |
| TECHNIDRONE | 4 |
| DELTA DRONE EXPERTS | 8 |
| PIXIEL | 7 |
| DELTA DRONE ENGINEERING | 7 |
| DELTA DRONE SOUTH AFRICA | 2 |
| ROCKETMINE SOUTH AFRICA | 27 |
| ROCKETMINE GHANA | 7 |
| DSL AFRICA | 2 |
| DELTA DRONE MAROC | 0 |
| DELTA DRONE COTE D'IVOIRE | 0 |
| ATM GROUP SRA | 5 |
| ATM GROUP ACCUEIL | 13 |
| ATM GROUP SECURITE | 332 |
| AMF | 0 |
| PARAZERO | 10 |
| Total des effectifs du Groupe : | 449 |

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | (776) | (628) |
| Immobilisations corporelles | (842) | (1 293) |
| Dotations nettes de reprises d'exploit. | (1 618) | (1 920) |
| Actifs circulants | 51 | (86) |
| Risques et charges | 88 | 12 |
| Dotations nettes de reprises | 139 | (74) |
| Total des amortissements et des reprises | (1 479) | (1 995) |
| | | |
| Ecarts d'acquisition | (1 780) | (1 670) |
| Dotations nettes de reprises | (1 780) | (1 670) |

NOTE 19 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 126 K€.



NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------|-------------|
| Produits de participation | 0 | 41 |
| Produits de cession des VMP | 0 | 6 |
| Autres intérêts et versements assimilés | 25 | 47 |
| Gains de change | 15 | 3 |
| Reprises de provisions financières | 23 | 444 |
| Total des produits financiers | 64 | 540 |
| Charges d'intérêts | (254) | (130) |
| Charges de cession de VMP | 0 | 0 |
| Pertes de change | (65) | (31) |
| Dotations aux provisions financières | 41 | (323) |
| Autres charges financières | (369) | (24) |
| Retraitements de consolidation | 0 | 481 |
| Total des charges financières | (647) | (27) |
| Résultat financier de la période | (583) | 513 |

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Soit le tableau suivant :

| En Keuros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|----------------|----------------|
| Produits sur opérations de gestion | 137 | 10 |
| Produits sur opérations de capital | 524 | 664 |
| Reprises de provisions exceptionnelles | 108 | 780 |
| Total des produits exceptionnels | 769 | 1 454 |
| Charges sur opérations de gestion | (685) | (655) |
| Charges sur opérations de capital | (2 124) | (2 036) |
| Dotations aux provisions exceptionnelles | (53) | (119) |
| Total des charges exceptionnelles | (2 862) | (2 810) |
| Résultat exceptionnel de la période | (2 093) | (1 356) |

NOTE 22 – IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'élève à 68 K€.



NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION

RESULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

| En euros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|---------------|---------------|
| Bénéfice (déficit) de la période | (10 697 100) | (9 539 362) |
| Nombre d'actions utilisé pour le résultat de base par action | 845 417 377 | 203 161 578 |
| Résultat par action | (0,01) | (0,05) |

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2020, ajusté de l'impact maximal de :

Les Bons de Souscription d'Action en circulation :

1. BSA « OCABSA octobre 2016 » :

Restent en circulation :

- Les BSA attachés à la tranche 8, soit 12 345 679 ;
- Les BSA attachés à la tranche 9, soit 22 058 823. Il est à noter que ces BSA sont cotés et fongibles avec les BSA Y.

2. BSA Y :

Les BSA Y, créés à l'occasion de l'opération mise en place en février 2019 et issus de l'exercice des BSA J, s'élèvent à 11 384 872.

3. BSA ORNAN #2 :

Les BSA attachés aux tranches d'ORNAN souscrites en 2020 s'élèvent à 244 599 661.

Les Attributions d'Actions Gratuites en cours de création :

1. CA du 7 avril 2020 :

23 393 479 actions ont été attribuées et seront créées le 7 avril 2021

2. CA du 2 juillet 2020 :

19 455 238 actions ont été attribuées et seront créées le 2 juillet 2021 ;

3. CA du 30 septembre 2020 :

16 406 767 actions ont été attribuées et seront créées le 30 septembre 2021 ;

4. CA du 19/11/2020 :

14 023 351 actions ont été attribuées et seront créées le 19 novembre 2021 ;

Les actions à émettre dans le cadre du contrat ORNAN #2 :

1. Contrat ORNAN #2 :

Les actions potentielles attachées au 200 ORNAN souscrite non converties au 31 décembre 2020 s'élèvent à 84 090 908.



Ainsi, en tenant compte de ces éléments, le nombre potentiel d'actions à émettre est de 434 683 482 actions, soit, additionnées de celles composant le capital au 31 décembre 2020, un total de 1 280 100 859 actions.

| En euros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|---------------|---------------|
| Bénéfice (déficit) de la période | (10 697 100) | (9 539 362) |
| Nombre d'actions utilisé pour le résultat dilué par action | 1 280 100 859 | 365 358 466 |
| Résultat par action | (0,01) | (0,03) |

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

COVENANTS :

Seul un emprunt souscrit par la société ATM GROUP SRA, antérieurement à son entrée dans le Groupe, est assorti d'un covenant financier. A ce titre, il convient de se reporter à la note 12 du présent document.

EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS :

Aucun effet escompté non échu n'est constaté au 31 décembre 2020.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS :

| | Engagements donnés | Engagements reçus |
|--|---|--|
| DELTA DRONE SA | | |
| EMPRUNT PGE BNP PARIBAS - 133 K€ | Néant | Garantie de l'Etat accordé à l'établissement bancaire |
| TECHNI DRONE SAS | | |
| EMPRUNT OSEO - 100 K€ | Néant | Garantie du Fonds Prêt d'Amorçage à hauteur de 80% |
| EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE - 60 K€ | Gage sur matériel financé | Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt |
| EMPRUNT CREDIT COOPERATIF - 250 K€ | Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt et nantissement d'actions SOMUDIMEC | Garantie BPI FRANCE à hauteur de 50% du prêt |
| EMPRUNT CIC - 30 K€ | Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt | Caution solidaire de la société PIXIEL SAS à hauteur des sommes empruntées |



| | Engagements donnés | Engagements reçus |
|-------------------------------|---|--|
| PIXIEL SAS | | |
| EMPRUNT BPI - 100 K€ | Néant | Garantie du Fonds "CCI Innovation Pays de la Loire" à hauteur de 100% |
| EMPRUNT CIC - 32,1 K€ | Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt | Néant |
| EMPRUNT CIC - 12,1 K€ | Nantissement de compte bancaire à hauteur de 100% du prêt | Néant |
| EMPRUNT CIC - 300 K€ | Nantissement de fonds de commerce à hauteur de 100% du prêt | Garantie BPI FRANCE à hauteur de 60% du prêt |
| EMPRUNT BPI - 500 K€ | Rétention de 25 K€ comme "gage espèces" | Garantie du prêt par : - Le Fonds de Garantie PPI à hauteur de 30% et, - le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% |
| ATM GROUP SRA SAS | | |
| EMPRUNT LCL - 800 K€ | Nantissement de titres financiers et blocage du compte courant ouvert dans les livres d'ATM GROUP SRA au nom de M. Christian BARD, à hauteur de 300 000 € | Garantie partielle accordée par Bpifrance Financement à hauteur de 40% de l'encours des sommes dues (1) |
| ATM GROUP SECURITE SAS | | |
| EMPRUNT LCL - 40 K€ | Néant | Néant |
| EMPRUNT PGE LCL - 250 K€ | Néant | Garantie de l'Etat accordé à l'établissement bancaire |

(1) – Ce prêt est assorti d'un covenant financier, à ce titre, il convient de se reporter à la note 12 du présent document.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Soit le tableau suivant :

| Entités | Contrôle légal des comptes (au 31 décembre 2020) | Prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes |
|------------------------------|--|--|
| DELTA DRONE SA | 46 000 | 19 000 |
| DELTA DRONE ENGINEERING SAS | 6 000 | N/A |
| ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS | 2 500 | N/A |
| TECHNI DRONE SAS | 4 000 | N/A |
| PIXIEL SAS | 4 500 | N/A |
| DELTA DRONE EXPERT | 2 500 | N/A |
| DRONE PROTECT SYSTEM | 3 500 | N/A |